

RAPPORT DE FORMATION DES OSC SUR LES NOTES POLITIQUES ET ÉTUDES FISCALES

Hôtel Serena Palace - Bali

Douala - Cameroun

Du 11 au 13 mai 2026

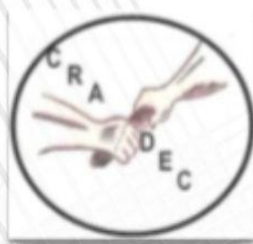
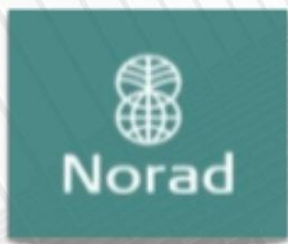


TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION GÉNÉRALE	6
2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ATELIER.....	7
3. OBJECTIFS DE L'ATELIER	8
3.1. Objectif général.....	8
3.2. Objectifs spécifiques	8
4. RÉSULTATS ATTENDUS.....	9
5. MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL.....	10
6. DÉROULEMENT DES TRAVAUX.....	11
JOUR 1 – Lundi 11 mai 2026	11
6.1. Cérémonie d'ouverture et présentation des participants	11
6.2. Session 1 : Fondements de la justice fiscale et mobilisation des ressources internes	12
a) Définition de l'impôt.....	12
b) Les trois piliers de l'impôt.....	12
c) La notion de justice fiscale	13
d) Mobilisation des ressources internes	13
e) Les principaux défis fiscaux du Cameroun.....	13
f) Impact des pertes fiscales.....	13
g) Le rôle stratégique des OSC	14
h) Débats et contributions des participants	14
i) Exercice pratique de la Session 1	15
6.3. Session 2 : Analyse des politiques fiscales	15
a) Les indicateurs fiscaux clés	15
b) Les principales sources de données publiques.....	16
c) Les moments stratégiques du cycle budgétaire.....	16
d) Exercice pratique : analyse d'une mesure fiscale	16
6.4. Session 3 : Les flux financiers illicites au Cameroun et en Afrique centrale.....	16
a) Définition des FFI.....	17
b) Les trois composantes des FFI (d'après le rapport Mbeki, Union africaine, 2015).....	17
c) Ampleur des FFI.....	17
d) Mécanisme des prix de transfert abusifs.....	17
e) Impact chiffré des FFI sur le développement.....	17
f) Secteurs à risque au Cameroun	18
g) Débats et exemples concrets	18
h) Recommandations formulées à l'issue du jour 1	18
JOUR 2 – Mardi 12 mai 2026.....	19
6.5. Synthèse du jour 1 et rappel des acquis	19
6.6. Session 4 : Cadres institutionnels et normatifs de lutte contre les flux financiers illicites	19
a) Au niveau national	19

b) Au niveau régional.....	19
c) Au niveau international.....	19
6.7. Session 5 : Méthodologie de rédaction des notes politiques fiscales.....	20
a) La méthode ORACLE.....	20
b) Adapter la note à la cible	20
c) Exercice pratique	20
d) Débats et contributions	21
6.8. Session 6 : Sources d’évidence et techniques de production d’une note crédible	21
a) Sources nationales.....	21
b) Sources internationales	21
c) Comparaison et visualisation des données.....	21
d) L’importance des références	22
6.9. Session 7 : Plaidoyer fiscal stratégique.....	22
a) Les piliers du plaidoyer.....	22
b) Simulations de plaidoyer	22
c) Recommandations du jour 2	23
JOUR 3 – Mercredi 13 mai 2026.....	23
6.10. Synthèse du jour 2 et validation.....	23
6.11. Allocution d’ouverture du Directeur exécutif du CRADEC.....	23
a) Distinction fondamentale entre loi de finances et budget citoyen	23
b) Le budget citoyen dans la stratégie nationale de réforme de gestion des finances publiques ..	24
c) Le prisme de la fiscalité et de la justice fiscale.....	24
6.12. Présentation du Budget 2026 et Comptes d’Affectation Spéciale	24
a) Structure des recettes du budget général.....	24
b) Structure des dépenses du budget général	25
c) Comptes d’affectation spéciale	25
d) Dépenses par secteur stratégique	26
e) Budget d’investissement public (BIP)	26
f) Décentralisation : compétences exercées et non exercées.....	27
6.13. Innovations de la Loi de Finances.....	27
a) Innovations institutionnelles et structurelles.....	27
b) Nouvelles mesures fiscales	28
c) Nouvelles mesures douanières	28
d) Budgétisation sensible au genre (BSG)	28
e) Budgétisation sensible au climat et à l’environnement (BSCE)	29
f) Financement de la décentralisation	29
6.14. Débats et Analyses de Participants	29
a) Sur les recettes forestières et minières	29
b) Sur le processus d’élaboration budgétaire	30

c) Sur les exonérations douanières	30
d) Sur le fonds pour l'autonomisation des femmes et des jeunes	31
6.15 Mise en Place des Comités Communaux de Justice Fiscale (CCJF)	31
a) Expérience de la région de l'Ouest	31
b) Processus de création des CCJF dans le Littoral	32
c) Statut juridique et ancrage institutionnel des CCJF	32
d) Plan de travail post-atelier	33
6.16. Témoignage : La Fiscalité Vue du Marché.....	33
a) Parcours et contexte	33
b) Réalités fiscales du marché de Douala (années 2000-2010).....	33
c) Rôle d'interface et d'assistance fiscale	34
d) Enjeux pour la fiscalité sensible au genre.....	34
e) Évaluation finale de l'atelier et cérémonie de clôture.....	34
7. SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	35
7.1. Recommandations aux organisations de la société civile (OSC).....	35
7.2. Recommandations à l'État et aux institutions publiques	35
7.3. Recommandations aux partenaires techniques et financiers et aux structures d'appui.....	36
7.4. Recommandations aux parlementaires.....	36
8. CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....	36
9. ANNEXES.....	37
Annexe 1 : Liste de présence	37
Annexe 2 : Album photographique de l'atelier.....	40

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Sigle	Signification
ANIF	Agence Nationale d'Investigation Financière
BEAC	Banque des États de l'Afrique Centrale
CCJF	Comité Communal de Justice Fiscale
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CONAC	Commission Nationale Anti-Corruption
COP	Contrat de Partage de Production
CRADEC	Centre Régional Africain pour le Développement Endogène et Communautaire
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
FCFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FFI	Flux Financiers Illicites
FMI	Fonds Monétaire International
GABAC	Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale
INS	Institut National de la Statistique
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
MINDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINFI	Ministère des Finances
NORAD	Agence Norvégienne de Coopération pour le Développement
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation(s) de la Société Civile
PIB	Produit Intérieur Brut
TJNA	Tax Justice Network Africa
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans un contexte marqué par des exigences croissantes de transparence, de redevabilité et de participation citoyenne dans la gestion des affaires publiques, les organisations de la société civile jouent un rôle de plus en plus important dans la promotion d'une gouvernance démocratique et inclusive. La compréhension des mécanismes budgétaires et fiscaux constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les citoyens et leurs organisations, dans la mesure où les politiques publiques et les choix budgétaires influencent directement les conditions de vie des populations ainsi que les perspectives de développement économique et social du pays.

Au Cameroun, les réformes engagées depuis plusieurs années dans le domaine de la gestion des finances publiques visent notamment à améliorer l'efficacité de la dépense publique, à renforcer la transparence budgétaire et à accroître la participation des citoyens dans le suivi de l'action gouvernementale. Ces réformes s'inscrivent dans les engagements nationaux et internationaux du pays en matière de bonne gouvernance, de gestion axée sur les résultats et de développement durable.

C'est dans cette dynamique que le Ministère des Finances, à travers la Direction Générale du Budget, a entrepris la vulgarisation du Budget Citoyen 2026 afin de rendre l'information budgétaire plus accessible aux populations et de favoriser une meilleure compréhension des politiques publiques. Le Budget Citoyen constitue en effet un instrument essentiel de communication publique qui traduit, dans un langage simplifié et accessible, les principales orientations de la loi de finances, les priorités gouvernementales, les sources de recettes publiques ainsi que les principaux domaines d'intervention de l'État.

Parallèlement à cette initiative, les enjeux liés à la justice fiscale, à la mobilisation des ressources internes et à la lutte contre les flux financiers illicites occupent une place de plus en plus importante dans les débats sur le financement du développement. Les pertes de ressources résultant de l'évasion fiscale, des flux financiers illicites, des exonérations fiscales insuffisamment encadrées ou encore de certaines pratiques de fraude économique constituent autant de défis qui limitent la capacité des États à mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de leurs politiques publiques.

Face à ces défis, les organisations de la société civile sont appelées à renforcer leur expertise afin de contribuer efficacement à l'analyse des politiques fiscales et budgétaires, à la sensibilisation des citoyens, au contrôle de l'action publique et au plaidoyer en faveur d'une gouvernance plus juste et plus transparente. Le développement de compétences en matière de lecture budgétaire, d'analyse fiscale, de production de notes politiques et de plaidoyer stratégique apparaît ainsi comme une condition essentielle pour renforcer l'influence des OSC dans les processus décisionnels.

C'est dans cette perspective que le Centre Régional Africain pour le Développement Endogène et Communautaire (CRADEC), avec l'appui de Tax Justice Network Africa (TJNA), le financement de NORAD et en partenariat avec le Ministère des Finances à travers la Direction Générale du Budget, a organisé à Douala une série d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation destinées aux organisations de la société civile, aux acteurs communautaires et à d'autres parties prenantes impliquées dans les questions de gouvernance publique.

Ces activités se sont déroulées du 11 au 13 mai 2026 à l'Hôtel Serena Palace de Bali à Douala et ont réuni des représentants d'organisations de la société civile, des leaders communautaires, des commerçants, des agriculteurs, des jeunes, des femmes entrepreneures ainsi que divers acteurs engagés dans la promotion de la gouvernance démocratique et du développement local.

Au cours de ces trois journées de travaux, les participants ont bénéficié de plusieurs sessions de formation et d'échanges portant sur la justice fiscale, la mobilisation des ressources internes, les flux financiers illicites, les politiques fiscales, les techniques de plaidoyer, l'élaboration de notes politiques

ainsi que les mécanismes de participation citoyenne au suivi budgétaire. Les participants ont également été sensibilisés aux principales orientations du Budget Citoyen 2026 et aux opportunités qu'il offre pour renforcer le contrôle citoyen des finances publiques.

Les différentes présentations ont permis d'approfondir la compréhension des mécanismes de mobilisation et d'allocation des ressources publiques, d'analyser les innovations introduites dans la loi de finances 2026 et d'explorer les moyens par lesquels les citoyens peuvent contribuer à une gestion plus transparente et plus efficace des ressources publiques.

Les échanges ont également constitué un cadre privilégié de partage d'expériences entre les participants issus de différentes régions du pays. Ils ont permis de mettre en lumière les réalités vécues par les populations en matière de fiscalité, de suivi des projets publics, d'accès aux services sociaux de base et de participation aux processus de décision publique. Les discussions ont en outre favorisé l'émergence de réflexions communes sur les stratégies à mettre en œuvre pour renforcer la justice fiscale, promouvoir la transparence budgétaire et améliorer la redevabilité des institutions publiques.

À travers cette initiative, les organisateurs entendaient contribuer au renforcement des capacités techniques et organisationnelles des OSC afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle de relais d'information, de veille citoyenne, de contrôle de l'action publique et de plaidoyer pour une meilleure gouvernance des finances publiques. L'atelier visait également à favoriser la mise en réseau des acteurs engagés sur les questions budgétaires et fiscales et à encourager le développement d'initiatives citoyennes telles que les Comités Communaux de Justice Fiscale (CCJF), conçus comme des espaces locaux de participation, de dialogue et de suivi des politiques publiques.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ATELIER

Le Cameroun, à l'instar de nombreux pays en développement, est confronté à des défis importants en matière de mobilisation des ressources publiques et de financement du développement. Les besoins croissants des populations dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau potable, de l'énergie, des infrastructures routières, de la protection sociale et de l'emploi exigent des ressources financières considérables et une gestion rigoureuse des finances publiques.

Malgré les efforts entrepris par les pouvoirs publics pour améliorer les performances budgétaires et fiscales, plusieurs contraintes continuent d'affecter la capacité de l'État à mobiliser efficacement les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ses politiques publiques. Parmi ces contraintes figurent notamment l'importance du secteur informel, les difficultés de recouvrement de certaines recettes, les exonérations fiscales accordées à divers acteurs économiques, les pratiques de fraude et d'évasion fiscales ainsi que les pertes liées aux flux financiers illicites.

Ces défis ont des conséquences directes sur les capacités d'investissement public et sur la qualité des services rendus aux populations. Ils soulignent la nécessité de renforcer les mécanismes de gouvernance, de transparence et de contrôle citoyen afin d'assurer une utilisation plus efficace et plus équitable des ressources publiques.

Par ailleurs, bien que les informations budgétaires soient de plus en plus accessibles grâce aux efforts de publication entrepris par l'administration publique, leur caractère souvent technique demeure un obstacle important à leur appropriation par les citoyens. La majorité de la population éprouve encore des difficultés à comprendre les documents budgétaires, à analyser les politiques fiscales ou à suivre l'exécution des dépenses publiques.

Cette situation limite la participation effective des citoyens aux débats budgétaires et réduit les possibilités d'exercice du contrôle citoyen sur l'action publique. Or, une gouvernance budgétaire efficace repose non seulement sur la disponibilité de l'information, mais également sur la capacité des

citoyens à comprendre cette information et à l'utiliser pour participer aux processus de décision et de suivi.

Le Budget Citoyen a précisément été conçu pour répondre à ce besoin de vulgarisation et d'accessibilité. En présentant les informations budgétaires dans un format simplifié, il contribue à rapprocher les citoyens des enjeux financiers de l'État et à renforcer leur implication dans les mécanismes de gouvernance publique.

Dans le même temps, les débats nationaux et internationaux sur la justice fiscale mettent en évidence l'importance d'une fiscalité équitable et d'une mobilisation efficace des ressources internes pour financer le développement durable. Les enjeux liés aux flux financiers illicites, à la transparence des industries extractives, aux exonérations fiscales et à la redistribution des ressources publiques occupent aujourd'hui une place centrale dans les réflexions sur les politiques publiques.

Face à ces défis, les organisations de la société civile apparaissent comme des acteurs stratégiques capables de promouvoir la transparence, la redevabilité et la participation citoyenne. Cependant, plusieurs OSC demeurent confrontées à des limites techniques en matière d'analyse budgétaire et fiscale, de collecte et d'exploitation des données publiques, de production de notes politiques ou encore de plaidoyer stratégique.

L'organisation de cet atelier répondait donc à une double nécessité : d'une part renforcer les connaissances et les compétences des OSC sur les enjeux fiscaux et budgétaires contemporains et, d'autre part, favoriser l'appropriation du Budget Citoyen 2026 comme outil de sensibilisation, de dialogue et de contrôle citoyen. L'initiative visait également à encourager la structuration de mécanismes locaux de veille citoyenne, notamment à travers la promotion des Comités Communaux de Justice Fiscale, afin de renforcer durablement la participation des citoyens à la gouvernance des finances publiques.

3. OBJECTIFS DE L'ATELIER

3.1. Objectif général

L'objectif général de cette initiative était de renforcer les capacités des organisations de la société civile (OSC), des acteurs communautaires et des autres parties prenantes sur les questions de justice fiscale, de gouvernance budgétaire, de mobilisation des ressources internes et de participation citoyenne, afin de leur permettre de contribuer de manière plus efficace au suivi des finances publiques, à la production d'analyses fondées sur des données probantes et aux actions de plaidoyer en faveur d'une gestion transparente, équitable et inclusive des ressources publiques.

De manière spécifique, l'atelier visait à favoriser une meilleure appropriation du Budget Citoyen 2026 et des principaux enjeux fiscaux nationaux par les acteurs de la société civile, tout en renforçant leurs capacités à exercer un contrôle citoyen sur l'action publique et à participer aux débats relatifs à la gouvernance économique et financière du pays.

3.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, les travaux avaient pour objectifs de :

- présenter aux participants les principales orientations économiques, budgétaires et fiscales contenues dans la Loi de Finances 2026 et le Budget Citoyen 2026 ;
- renforcer la compréhension des mécanismes de mobilisation des ressources publiques, de gestion budgétaire et de financement des politiques publiques ;

- améliorer les connaissances des participants sur les principes fondamentaux de la justice fiscale, notamment l'équité fiscale, la progressivité de l'impôt, la transparence et la redevabilité ;
- sensibiliser les OSC aux enjeux liés aux flux financiers illicites, à l'évasion fiscale, aux exonérations fiscales et à leurs impacts sur le financement du développement ;
- analyser les principales innovations introduites dans la Loi de Finances 2026, notamment celles relatives à la fiscalité, à l'autonomisation économique des femmes et des jeunes ainsi qu'aux mesures de soutien à certains secteurs d'activités ;
- développer les compétences des participants en matière de lecture, d'analyse et d'exploitation des documents budgétaires et fiscaux ;
- former les participants à la collecte, à l'analyse et à l'utilisation des données budgétaires et fiscales dans le cadre des actions de veille citoyenne et de plaidoyer ;
- renforcer les capacités des OSC en matière de rédaction de notes politiques, d'élaboration d'arguments de plaidoyer et de communication stratégique à destination des décideurs publics ;
- promouvoir l'utilisation des outils numériques, des supports de vulgarisation et des capsules vidéo du Budget Citoyen dans les activités de sensibilisation communautaire ;
- favoriser les échanges d'expériences entre les participants sur les initiatives de contrôle citoyen des finances publiques déjà mises en œuvre dans différentes collectivités territoriales ;
- encourager la création, le renforcement et l'opérationnalisation des Comités Communaux de Justice Fiscale (CCJF) comme mécanismes locaux de participation citoyenne et de veille budgétaire ;
- renforcer les synergies, les partenariats et les réseaux de collaboration entre les organisations engagées dans les questions de gouvernance budgétaire et fiscale ;
- élaborer une feuille de route permettant aux participants de poursuivre les actions de sensibilisation, de plaidoyer et de suivi budgétaire dans leurs localités respectives.

4. RÉSULTATS ATTENDUS

Au terme des travaux, les résultats suivants étaient attendus :

4.1. Renforcement des connaissances et des capacités techniques

- Les participants disposent d'une meilleure compréhension des concepts fondamentaux liés à la justice fiscale, à la mobilisation des ressources internes, aux flux financiers illicites et à la gouvernance des finances publiques ;
- Les participants maîtrisent les principales orientations du Budget Citoyen 2026 ainsi que l'architecture générale du budget de l'État camerounais ;
- Les innovations contenues dans la Loi de Finances 2026 sont mieux comprises et analysées sous l'angle de la justice fiscale, de l'équité sociale et du développement local ;
- Les participants sont capables d'interpréter les données budgétaires et fiscales et d'en tirer des analyses pertinentes pour leurs activités de plaidoyer.

4.2. Renforcement des capacités de plaidoyer et de veille citoyenne

- Les OSC participantes disposent d'outils méthodologiques leur permettant de produire des notes politiques fondées sur des données fiables et des analyses rigoureuses ;

- Les participants renforcent leurs compétences en matière de plaidoyer stratégique, de communication publique et d'interpellation des décideurs ;
- Les organisations participantes sont mieux outillées pour mener des actions de suivi budgétaire citoyen et de contrôle de l'action publique au niveau local et national ;
- Les participants s'approprient les mécanismes de participation citoyenne aux processus budgétaires et fiscaux.

4.3. Renforcement des dynamiques de collaboration

- Les échanges entre les participants permettent de renforcer les réseaux de collaboration et les mécanismes de coordination entre les organisations engagées dans la promotion de la justice fiscale et de la transparence budgétaire ;
- Les bonnes pratiques développées dans certaines collectivités sont partagées et valorisées afin de favoriser leur réplique dans d'autres localités ;
- Les partenariats entre OSC, collectivités territoriales, administrations publiques et autres acteurs concernés sont renforcés.

4.4. Développement des initiatives citoyennes

- Des démarches sont engagées pour la création ou le renforcement des Comités Communaux de Justice Fiscale (CCJF) dans plusieurs communes ;
- Une feuille de route concertée est élaborée afin d'orienter les futures actions de sensibilisation, de plaidoyer et de veille citoyenne ;
- Les participants s'engagent à restituer les acquis de la formation au sein de leurs organisations, de leurs réseaux et de leurs communautés respectives.

4.5. Promotion de la transparence et de la redevabilité

- Les participants disposent des connaissances nécessaires pour contribuer à l'amélioration de la transparence budgétaire et fiscale ;
- Les OSC sont mieux préparées à participer aux débats d'orientation budgétaire, aux consultations publiques et aux autres espaces de dialogue sur les finances publiques ;
- Les capacités de contrôle citoyen et de suivi de l'exécution budgétaire sont renforcées au niveau local et national.

5. MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

Les organisateurs ont privilégié une démarche participative afin de favoriser les échanges d'expériences et l'apprentissage collectif.

Les sessions alternaient entre exposés théoriques, discussions ouvertes, études de cas et exercices pratiques. Chaque facilitateur introduisait les notions essentielles avant de laisser place aux débats et aux contributions des participants.

Des travaux de groupe ont permis d'analyser différents cas concrets liés aux politiques fiscales, aux exonérations ou encore aux prix de transfert abusifs. Les participants ont également pris part à des simulations de plaidoyer, à des exercices de rédaction de recommandations et à des mises en situation inspirées des réalités institutionnelles camerounaises.

Les restitutions en plénière ont donné lieu à des échanges particulièrement riches. Plusieurs participants venus de régions où existent déjà des initiatives citoyennes de suivi budgétaire ont partagé leurs expériences de terrain, contribuant ainsi à nourrir la réflexion collective.

6. DÉROULEMENT DES TRAVAUX

JOUR 1 – Lundi 11 mai 2026

Thème : Justice fiscale, flux financiers illicites et rôle des OSC

6.1. Cérémonie d'ouverture et présentation des participants

Les travaux de la première journée ont débuté à 9h25 par un mot d'ouverture solennel du Directeur général du CRADEC. Prenant la parole face à une assemblée d'environ 25 participants, il a souhaité la bienvenue à toutes les organisations de la société civile présentes, venues des différentes régions du Cameroun (Littoral, Ouest, Centre). Il a d'emblée placé la formation sous le signe de l'urgence et de la responsabilité. Il a rappelé que la maîtrise des outils fiscaux et budgétaires n'est pas une option pour les OSC, mais une nécessité absolue si elles veulent porter un plaidoyer crédible et efficace auprès des pouvoirs publics.



Allocution d'ouverture de la formation

Après son allocution, il a invité chaque participant, chaque facilitateur et chaque membre de l'équipe technique à se présenter.

Tour à tour, les représentants d'OSC, les experts, les consultants et les organisateurs ont décliné leur identité, leur structure d'appartenance, leurs domaines d'intervention et leurs attentes vis-à-vis de l'atelier.

Tous ont exprimé leur joie d'être présents et leur reconnaissance envers le CRADEC, Tax Justice Network Africa et NORAD pour cette opportunité unique de renforcer leurs compétences en matière de justice fiscale et de production de notes politiques. Plusieurs participants ont confié qu'ils menaient déjà des actions de plaidoyer sur le terrain, mais sans toujours maîtriser les données budgétaires ou les mécanismes juridiques. D'autres ont avoué leur méconnaissance des flux financiers illicites, qu'ils percevaient comme une notion abstraite et complexe. Ce moment d'échange a permis de créer une dynamique participative et collaborative, chacun comprenant qu'il n'était pas venu pour subir un enseignement magistral mais pour contribuer à une réflexion collective.



Photo de famille des participants

Une photo de famille a ensuite été prise avant la pause-café, observée entre 10 h 23 et 11 h 30. Les participants ont échangé de manière informelle autour des boissons et des collations, renforçant les liens et les réseaux.

À 11h30, les travaux proprement dits ont repris. Le facilitateur principal a pris la parole pour présenter la structure générale des trois jours. Il a expliqué que l'atelier s'articulait autour de deux grandes parties.

La première articulation, qui occupe les deux premiers jours, est consacrée aux concepts fondamentaux : la justice fiscale, la mobilisation des ressources domestiques, les flux financiers illicites, et la consolidation de ces notions vers le plaidoyer en passant par l'analyse pour produire des évidences, des faits et des arguments solides. Il a précisé qu'il y aurait des aspects théoriques et des aspects pratiques, avec des petits exercices et des travaux de groupe.

La deuxième articulation, qui correspond au troisième jour, est dédiée à la loi de finances traduite simplement pour le citoyen : le budget citoyen. Il a promis de la documentation sur les flux financiers illicites, la justice fiscale, et les références. Il a encouragé les participants à s'investir dans la lecture, à utiliser leurs smartphones pour consulter les sites Internet du ministère des Finances, de l'ANIF, de la Chambre des comptes, de l'OCDE.

Il a ensuite passé la parole à l'animatrice de la première session, Madame ENENGBINE Audrey, Chargée Suivi Evaluation au CRADEC.

6.2. Session 1 : Fondements de la justice fiscale et mobilisation des ressources internes

Cette première session technique, animée par Madame ENENGBINE Audrey, avait pour objectif de poser les bases conceptuelles de la fiscalité et de la justice fiscale. Les échanges ont permis aux participants de mieux comprendre le rôle de l'impôt dans le fonctionnement de l'État ainsi que son importance dans le financement du développement économique et social.

a) Définition de l'impôt

L'animatrice a immédiatement sollicité les participants : « Quelqu'un peut me dire ce que c'est que l'impôt ? » Le micro a circulé, et plusieurs réponses ont fusé.

- Un premier participant a défini : « C'est ce que le citoyen paie à l'État en conséquence des services que l'État lui offre. »
- Un deuxième a renchéri : « C'est un montant imposé par l'État au citoyen pour que le citoyen contribue au développement de la nation, aux activités sociales. »
- Un troisième a proposé une formule plus concise : « Une contribution obligatoire pour faire fonctionner les services publics. »
- Un quatrième, en plaisantant, a dit : « L'argent que l'État prend sur nous et les entreprises sans une contrepartie directe. » L'animatrice a souri et a précisé que cette absence de contrepartie directe est justement la différence avec une taxe ou un prix.
- Un participant a offert une définition plus technique : « Un pourcentage de gains que nous avons sur le territoire en exerçant une activité génératrice de revenus. »
- Enfin, un dernier a résumé : « Un prélèvement chez les personnes physiques et morales, sans contrepartie directe. »

L'animatrice a synthétisé toutes ces contributions en une définition complète : L'impôt est une contribution obligatoire aux recettes de l'État, prélevée sur les revenus des travailleurs, les bénéfices des entreprises, ou ajoutée au coût des biens et services. Il est fondamentalement politique et se situe au cœur de la relation entre les citoyens et l'État.

b) Les trois piliers de l'impôt

L'animatrice a ensuite présenté les trois grands principes sur lesquels repose l'impôt.

Le premier est celui de l'obligation. Le paiement de l'impôt ne relève pas d'un choix individuel ; chaque citoyen ou entreprise contribue selon ses capacités.

Le deuxième pilier concerne la redistribution. Les ressources collectées par l'État doivent servir au financement des services publics tels que l'éducation, la santé, les infrastructures routières ou encore l'accès à l'eau potable.

Enfin, le troisième pilier renvoie au contrat social. L'impôt ne peut être accepté durablement par les citoyens que si l'État assure, en retour, des services publics de qualité et une gestion transparente des ressources collectées.

c) La notion de justice fiscale

Les échanges ont également porté sur la justice fiscale, définie comme le principe selon lequel chaque acteur économique contribue de manière équitable au financement des charges publiques, en fonction de sa capacité réelle. Trois dimensions essentielles ont été développées :

- l'équité horizontale, selon laquelle des personnes disposant de revenus comparables doivent être soumises à une imposition similaire ;
- l'équité verticale, qui implique que les contribuables les plus aisés supportent une contribution proportionnellement plus importante ;
- la progressivité de l'impôt, qui prévoit une augmentation du niveau d'imposition à mesure que les revenus augmentent.

d) Mobilisation des ressources internes

L'animatrice a défini la mobilisation des ressources internes comme la capacité d'un État à lever des impôts sur son propre territoire. C'est une alternative souveraine et prévisible à l'aide internationale. « Si nos recettes fiscales sont bien mobilisées, on n'aura pas besoin de courir après les bailleurs internationaux pour construire un barrage ou une route », a-t-elle expliqué. La MRI permet de financer les objectifs de développement durable sans dépendance extérieure.

Elle a ensuite introduit deux notions clés.

- **Pression fiscale** : rapport entre les recettes fiscales et le PIB. Au Cameroun, elle est d'environ 14 à 15 %, contre 30 % dans les pays de l'OCDE et 20 % dans l'objectif de l'Union africaine (Agenda 2063).
- **Assiette fiscale** : ensemble des revenus, biens et activités sur lesquels s'appliquent les impôts. Élargir l'assiette via la formalisation du secteur informel est la voie la plus équitable pour augmenter les recettes sans alourdir la charge sur les contribuables déjà déclarés.

e) Les principaux défis fiscaux du Cameroun

Les participants ont ensuite identifié plusieurs difficultés structurelles qui limitent l'efficacité du système fiscal camerounais. Parmi les problèmes évoqués figuraient :

- le faible niveau de pression fiscale, estimé entre 14 et 15 % du PIB, loin de l'objectif de 20 % fixé par l'Union africaine ;
- l'importance du secteur informel, qui regroupe près de 85 % des unités économiques et échappe largement au contrôle fiscal ;
- les pratiques de sous-déclaration liées aux prix de transfert ;
- les exonérations fiscales accordées sans véritable mécanisme de contrôle ;
- les insuffisances techniques et humaines de certaines administrations, comme la DGI ou la Douane ;
- les phénomènes de corruption, qui fragilisent davantage le système.

f) Impact des pertes fiscales

Au cours des discussions, un participant a rappelé une estimation de Tax Justice Network Africa selon laquelle le Cameroun perdrait environ 42 millions de dollars chaque année en raison de l'évasion fiscale.

Pour permettre aux participants de mesurer concrètement l'ampleur de ces pertes, l'animatrice a donné plusieurs équivalences : une telle somme pourrait financer la construction et l'équipement d'une

vingtaine d'hôpitaux régionaux, offrir environ 25 000 bourses scolaires ou encore permettre la réalisation de centaines de forages d'eau potable dans les zones rurales.

g) Le rôle stratégique des OSC

Les échanges ont finalement mis en évidence le rôle central des organisations de la société civile dans la promotion de la justice fiscale.

Les participants ont estimé que les OSC doivent jouer un rôle de veille citoyenne, dénoncer les pratiques fiscales abusives, sensibiliser les populations à leurs droits et obligations fiscales et encourager davantage de transparence dans la gestion des ressources publiques.

Ils ont également insisté sur la nécessité de renforcer les alliances entre organisations, aux niveaux national et régional, afin de porter un plaidoyer plus structuré et plus influent.

h) Débats et contributions des participants

La session a été suivie d'une longue séance de questions-réponses et de contributions du public, extrêmement riches.

- **Premier intervenant** : un participant a souligné que le chef de l'État a ratifié des accords internationaux qui exonèrent certains étrangers de droits de douane. « *Aujourd'hui, nous ne sommes plus tenus de payer la douane avant d'amener nos marchandises ici, parce que les accords qu'on a signés... ils ne payent plus la douane. Ils viennent nous challenger ici.* » Il a cité l'exemple des Chinois qui ne mettent pas leur argent en banque pour éviter le contrôle fiscal. Il a également distingué l'impôt (sans contrepartie directe) de la taxe (contrepartie directe attendue, comme les toilettes dans les marchés). Il insisté qu'il était important de faire la différence entre un impôt et une taxe.
- **Deuxième intervenante** : une commerçante du marché Mboppi, Madame Alice a pris la parole avec passion. Elle a dénoncé la situation des étrangers (ressortissants ouest-africains) qui bénéficient de l'impôt libératoire et font du commerce de détail, pendant que les Camerounais sont pleinement imposés. « *Si vous prenez cette loi-là, en un an, vous avez le double de votre budget* », a-t-elle lancé. Elle a également évoqué les Asiatiques qui ne sont pas correctement catégorisés dans les impôts forfaitaires.
- **Troisième intervenant (écologiste)** : il a insisté sur la nécessité d'éduquer les populations et de former les jeunes entrepreneurs pour promouvoir le développement local endogène. « *Il faut que les parlementaires deviennent des gens qui facilitent le développement durable. Ils doivent accompagner le développement local, endogène, à partir du procédé endogène d'abord.* »
- **Quatrième intervenante (secteur de la pêche)** : elle a décrit la situation du Cap Cameroun, où les Nigériens installés depuis des décennies pêchent et fument le poisson sans aucun prélèvement fiscal. « *Pendant la haute saison, ils appellent leur frère qui vient du Nigéria par l'eau directement. Ils viennent, ils prélèvent et ils ramènent chez eux. Sans un seul prélèvement en tant que taxe ou produit.* » Elle a aussi dénoncé les bateaux de pêche chinois qui ravagent les ressources dans les zones réservées à la pêche artisanale.
- **Cinquième intervenant** : il a rappelé l'existence de l'article 66 du Code général des impôts, qui taxe les signes extérieurs de richesse, mais n'a jamais été mis en œuvre. « *L'État, avec l'administration fiscale, n'a jamais déclenché cet article. On n'a jamais su comment évaluer ces signes extérieurs.* » Il a suggéré d'utiliser les immeubles visibles pour remonter aux propriétaires.
- **Sixième intervenant** : il a évoqué le rôle historique du FMI et de la Banque mondiale, qui ont imposé la privatisation des entreprises publiques comme condition aux ajustements structurels. « *Une des conditions, c'est que ces entreprises étrangères les achètent. De ce fait, les marchés publics sont attribués aux entreprises étrangères. Cela tue le tissu industriel local.* »

- **Septième participant :** il a posé une question directe : « *Qu'est-ce que le président nous conseille quand nous nous retrouvons sur le terrain face à des situations comme celles que la maman a mentionnées ? Comment procéder pour aboutir à un résultat positif ?* »
- **Réponse du facilitateur :** il a rappelé qu'il ne faut pas penser que la justice fiscale est impossible. Avant, on ne pouvait pas parler de justice fiscale ; aujourd'hui, l'administration a accepté certaines choses. Il a cité l'exemple des circulaires sur les attestations de droit coutumier. « *Il faut travailler de manière synergique. Vous ne pouvez pas le faire vous-même. Nous voulons qu'à la fin de cette formation, nous ayons formé une communauté.* »
- **Huitième intervenant :** il a demandé à qui s'adresse le plaidoyer sur la justice fiscale. « *Si le plaidoyer est adressé à la personne bien indiquée, c'est le ministère des Finances.* » Il a insisté sur la nécessité de cibler le bon décideur.
- **Neuvième participant (avocat) :** il a mis en garde contre la tentation de découragement. « *En matière de plaidoyer, nous ne cherchons pas à déplacer l'immeuble d'un coup. Si on a déplacé la fenêtre, la porte, ça va nous aider par la suite.* » Il a cité des avancées récentes dans le domaine foncier.
- **Dixième intervenante :** elle a demandé comment avancer quand les autorités ne réagissent pas. Le facilitateur a répondu que la courtoisie doit rester un principe fondamental, même en situation de tension.

i) Exercice pratique de la Session 1

Le facilitateur a annoncé que le premier exercice pratique serait traité en plénière. Il s'agissait d'étudier la baisse de la TVA sur la farine de blé, de 19,25 % à 15 %, mesure présentée comme sociale pour réduire le coût du pain. La mesure représentait un manque à gagner estimé à 12 milliards par an.

Les questions de discussion étaient les suivantes.

1. *Sur le principe de l'équité : qui bénéficie vraiment de cette mesure, les industriels meuniers ou le consommateur final ?*
2. *Sur l'efficacité : l'État perdra-t-il des recettes sans garantie que les prix à la consommation baisseront effectivement ?*
3. *Sur la transparence : cette dépense fiscale a-t-elle été publiée dans la loi de finances ? Son impact sera-t-il évalué ?*
4. *Alternative : n'aurait-il pas été plus efficace de cibler directement les ménages pauvres par un transfert monétaire direct ?*

Échanges : les participants ont unanimement estimé que ce sont les industriels (meuniers) qui bénéficient de la mesure, pas les pauvres consommateurs de pain. Le prix du pain a augmenté et la qualité a diminué. L'État perd des recettes sans impact probant sur le pouvoir d'achat. La mesure a été publiée dans la loi de finances, mais aucune évaluation d'impact ex ante n'a été réalisée. Plusieurs ont proposé, à la place, de cibler directement les ménages pauvres via le registre social unifié.

6.3. Session 2 : Analyse des politiques fiscales

Cette session avait pour objectif de familiariser les participants avec les principaux outils d'analyse des politiques fiscales. Les échanges se sont articulés autour de trois critères majeurs : l'équité, l'efficacité et la transparence.

a) Les indicateurs fiscaux clés

Les facilitateurs ont présenté plusieurs indicateurs utilisés dans l'analyse des politiques publiques fiscales. Le taux de pression fiscale permet d'évaluer le poids des recettes fiscales par rapport au produit intérieur brut. Le taux de recouvrement mesure, quant à lui, la capacité de l'administration à collecter effectivement les recettes prévues dans le budget.

Les participants ont également découvert la notion d'élasticité fiscale, qui permet d'observer la relation entre l'évolution des recettes fiscales et la croissance économique. Lorsque cette élasticité est inférieure à 1, cela signifie généralement que le système fiscal ne capte pas correctement la croissance produite dans l'économie.

b) Les principales sources de données publiques

Plusieurs institutions et plateformes de référence ont été présentées comme sources fiables de données fiscales et budgétaires. Les participants ont notamment été orientés vers les statistiques produites par le MINFI, la DGI, l'INS, l'ANIF, l'ITIE, la Banque des États de l'Afrique centrale, le FMI ainsi que la Banque mondiale.

Les facilitateurs ont insisté sur l'importance de croiser les données provenant de différentes sources afin de produire des analyses solides et crédibles.

c) Les moments stratégiques du cycle budgétaire

Une attention particulière a été accordée au calendrier budgétaire et aux périodes pendant lesquelles les OSC peuvent intervenir efficacement dans le débat public. Les participants ont appris que la phase de préparation de la loi de finances, généralement entre juin et août, constitue une période favorable pour formuler des propositions budgétaires.

Les débats parlementaires, organisés entre septembre et novembre, représentent également une opportunité importante pour interpellier les députés sur certaines mesures fiscales. Les étapes d'exécution du budget ainsi que le contrôle réalisé à travers la loi de règlement ont aussi été identifiés comme des moments clés de suivi citoyen.

d) Exercice pratique : analyse d'une mesure fiscale

Les participants ont ensuite été répartis en groupes de travail autour d'un cas concret : la réduction du taux de TVA sur la farine de blé, passée de 19,25 % à 15 %, officiellement présentée comme une mesure visant à réduire le prix du pain. Chaque groupe devait analyser cette mesure à partir de trois critères : équité, efficacité et transparence.

Concernant l'équité, plusieurs participants ont estimé que les principaux bénéficiaires de cette réduction fiscale étaient surtout les industriels meuniers, alors que les consommateurs n'avaient constaté ni baisse significative du prix du pain ni amélioration de sa qualité.

Sur le plan de l'efficacité, les échanges ont montré que l'État avait enregistré une perte importante de recettes fiscales sans garantie d'impact réel sur le pouvoir d'achat des populations.

Enfin, la question de la transparence a été largement débattue. Bien que la mesure ait été inscrite dans la loi de finances, son évaluation préalable était inexistante et les conclusions sur son inefficacité ne sont apparues qu'après sa mise en œuvre.

Suite à ces deux premières sessions, une pause a été observée à 14h10 pour le déjeuner. À l'issue de la pause, les travaux ont repris selon le programme prévu à 15h00.

6.4. Session 3 : Les flux financiers illicites au Cameroun et en Afrique centrale

Cette troisième session était consacrée à l'analyse des mécanismes des flux financiers illicites ainsi qu'à leurs conséquences économiques et sociales.

a) Définition des FFI

L'animateur a d'abord sollicité les participants pour définir les FFI.

- « *C'est lorsque des sociétés boycottent les taxes qui doivent être payées.* »
- « *Des transactions qui ne sont pas traçables, invisibles.* »
- « *Des mouvements d'argent qui se font hors des circuits formels.* »
- « *L'ensemble des mouvements d'argent obtenus, transférés ou dissimulés de façon illégale : corruption, contrebandes, contrefaçons.* »

L'animateur a donné une définition structurée : Les flux financiers illicites sont des mouvements transfrontaliers de capitaux générés, transférés ou utilisés de manière illégale, contraire à l'intérêt public, privant l'État de recettes fiscales légitimes.

b) Les trois composantes des FFI (d'après le rapport Mbeki, Union africaine, 2015)

1. Composante commerciale (60 % des FFI en provenance d'Afrique) : manipulation des prix de transfert, sur-facturation des importations, sous-facturation des exportations.
2. Composante criminelle (25 %) : trafic de drogues, d'armes, de personnes, braquage, contrefaçon.
3. Corruption : partie infime mais transversale, car elle est présente dans toutes les autres composantes.

c) Ampleur des FFI

- 88,6 milliards de dollars de FFI quittent l'Afrique chaque année, soit 3,7 % du PIB continental (rapport Mbeki 2015, corroboré par la CNUCED 2020).
- 42 millions de dollars de pertes annuelles pour le Cameroun dues à l'évasion fiscale des multinationales.
- 65 % des FFI en Afrique proviennent du secteur extractif (mines, pétrole, gaz, bois, pêche).

d) Mécanisme des prix de transfert abusifs

L'animateur a pris l'exemple d'une multinationale avec une maison mère dans un paradis fiscal (Île Maurice) et une filiale au Cameroun. La filiale achète des services ou des matières à la maison mère à des prix gonflés, réduisant artificiellement son bénéfice déclaré au Cameroun. Résultat : la filiale déclare peu ou pas de bénéfices, l'argent est transféré vers le paradis fiscal, et l'impôt sur les sociétés payé au Cameroun est nul ou très faible.

Il a donné un exemple concret avec le secteur pétrolier : les permis de recherche sont accordés, mais personne ne peut certifier que les résultats des recherches sont authentiques.

e) Impact chiffré des FFI sur le développement

Sur les 42 millions de dollars perdus annuellement au Cameroun, on pourrait financer :

- 20 hôpitaux régionaux construits et équipés.
- 25 000 bourses scolaires pour enfants défavorisés.
- 500 forages d'eau potable en zone rurale.
- Trois ans de médicaments essentiels pour 1 million de personnes.

L'animateur a conclu en disant que ça montrait à quel point nous sommes exploités.

f) Secteurs à risque au Cameroun

- Secteur extractif : pétrole, gaz (contrats COP, sous-déclaration des volumes), mines (exportations non déclarées), forêt et bois (sous-déclaration des volumes, falsification des manifestes d'exportation).
- Agro-industrie : huile de palme, cacao, banane (prix de transfert).
- Services et commerce : télécoms (MTN, Orange – royalties et frais de licence payés à des sociétés mères à l'étranger), BTP (marchés publics, surfacturations, commissions occultes), commerce transfrontalier (fausses déclarations douanières, contrebande organisée).
- Services financiers : comptes offshore, montages pour sortir des dividendes vers des paradis fiscaux.

g) Débats et exemples concrets

Un participant a cité l'exemple des barrages hydroélectriques dont les coûts ont été doublés ou triplés par rapport aux prix pratiqués ailleurs dans le monde. Il a évoqué les surfacturations du port en eau profonde. « *On est en train de doubler le prix d'un barrage, on estime à minimum 400 milliards de FCFA de perte.* »

Un autre participant a raconté une expérience personnelle dans le secteur du cacao : il a livré un camion de cacao à une usine suisse, et le responsable a sous-évalué la qualité pour justifier un prix inférieur, tout en versant une prime occulte au chauffeur.

Un participant spécialiste de la forêt a expliqué le mécanisme des APV-FLEGT (accord de partenariat volontaire sur l'application des réglementations forestières) : le Cameroun a signé cet accord, mais la fraude documentaire reste massive. « *Les arbres poussent dans le bateau en mer* », a-t-il dit, pour illustrer le fait que les manifestes d'exportation sont falsifiés.

Un participant a révélé une information alarmante : le Cameroun a officiellement déclaré avoir exporté 22,9 kg d'or, alors que les Émirats arabes unis ont déclaré avoir acheté 15 tonnes d'or en provenance du Cameroun. L'écart est de 15 000 kg contre 22,9 kg.

Réponse du représentant de l'ITIE: le Cameroun pourrait être suspendu de l'ITIE si cette situation persiste. La société civile a saisi le ministre, qui a convoqué les parties prenantes. Des descentes ont eu lieu récemment à l'Est. « *Travaillons avec des éléments, des vidéos, des reportages. On peut faire pression au niveau international.* »

Une participante a appelé à « *taper le tam-tam* » collectif, comme au Kenya où la société civile a réussi à bloquer une loi de finances grâce aux réseaux sociaux et aux manifestations de rue.

h) Recommandations formulées à l'issue du jour 1

À la fin des travaux de cette première journée, plusieurs recommandations ont été formulées par les participants :

- renforcer l'éducation fiscale des citoyens ;
- promouvoir davantage de transparence dans la gestion des ressources publiques ;
- améliorer les capacités des OSC en matière de suivi budgétaire ;
- assurer une meilleure application des textes fiscaux existants ;
- limiter les exonérations fiscales injustifiées ;
- renforcer les mécanismes de contrôle des multinationales opérant au Cameroun.



Les participants en séance plénière

Les travaux de la première journée se sont achevés à 17 h30 min.

JOUR 2 – Mardi 12 mai 2026

Thème : Production de notes politiques fiscales et plaidoyer

6.5. Synthèse du jour 1 et rappel des acquis

Les activités de cette deuxième journée ont commencé à 8 h 45 avec la présentation du rapport de synthèse des travaux de la veille par l'équipe de rédaction. Dans la continuité de cet exercice, un participant volontaire a proposé une restitution pédagogique des principaux enseignements retenus lors du premier jour.

La séance s'est poursuivie par la présentation, en plénière, de trois propositions de recommandations politiques rédigées par les participants à titre de devoir. Adressées fictivement à des parlementaires, ces productions ont servi de base de discussion pour identifier les éléments qui donnent de la force et de la crédibilité à une note politique : clarté du message, pertinence des données utilisées, faisabilité des recommandations et capacité à interpeller efficacement les décideurs publics.

6.6. Session 4 : Cadres institutionnels et normatifs de lutte contre les flux financiers illicites

Cette session était consacrée aux différents mécanismes mis en place aux niveaux national, régional et international pour lutter contre les flux financiers illicites.

a) Au niveau national

Les échanges ont porté sur le rôle de plusieurs institutions camerounaises impliquées dans la surveillance financière et fiscale, notamment l'ANIF (Agence Nationale d'Investigation Financière), la DGI (Direction Générale des Impôts) et la DGD (Direction Générale des Douanes).

Les discussions ont rapidement mis en évidence les difficultés auxquelles ces structures restent confrontées : manque de moyens humains et matériels, faible suivi des dossiers transmis aux autorités compétentes, mais aussi très faible taux de transformation des rapports de soupçon en véritables condamnations judiciaires.

Un participant, avocat de profession, a souligné que certaines enquêtes menées par l'ANIF souffrent d'irrégularités procédurales et que les phénomènes de corruption ralentissent considérablement les poursuites judiciaires.

b) Au niveau régional

Le GABAC, organe spécialisé dans la lutte contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale, a été présenté comme un acteur régional de référence, chargé du suivi des normes communautaires en matière de transparence financière.

Les facilitateurs ont encouragé les organisations de la société civile à prendre part aux consultations régionales afin de mieux influencer les recommandations adressées aux États membres de la CEMAC.

c) Au niveau international

Les participants ont également découvert plusieurs instruments et initiatives internationales de gouvernance fiscale. L'ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives) a particulièrement retenu l'attention. Cet outil permet d'accéder gratuitement aux informations relatives aux paiements effectués par les entreprises extractives ainsi qu'aux recettes perçues par l'État. Les OSC y occupent une place importante, puisqu'elles siègent au comité national aux côtés du gouvernement et du secteur privé.

Les travaux de l'ONU et de l'OCDE sur les paradis fiscaux, la transparence financière et les conventions fiscales internationales ont également été abordés durant la session.

Après cette session une pause-café a eu lieu à 11^h18 min et les travaux se sont poursuivis des 11^h50 min.

6.7. Session 5 : Méthodologie de rédaction des notes politiques fiscales

Cette session a permis aux participants de mieux comprendre la logique de conception d'une note politique efficace. L'intervenante a présenté la note politique comme un document stratégique destiné à influencer la décision publique à travers des propositions concrètes, réalistes et argumentées. Elle a



Intervention de l'animatrice

insisté sur le fait qu'une note politique ne se limite pas à dénoncer un problème : elle doit surtout offrir des pistes de solution crédibles et applicables.

Selon les explications fournies, une bonne note politique doit rester concise, généralement entre cinq et huit pages au maximum. Le résumé exécutif, limité à une page, doit à lui seul permettre au lecteur de comprendre rapidement le problème traité, les enjeux

soulevés ainsi que les recommandations proposées.

L'accent a également été mis sur l'importance d'utiliser un langage simple, direct et accessible. Les décideurs publics disposent de peu de temps : un document trop long ou trop technique risque d'être ignoré.

a) La méthode ORACLE

Les participants ont ensuite été initiés à la méthode ORACLE, structurée autour de six composantes : Objet, Réalité, Analyse, Choix, Levier et Évidence. Cette approche permet d'organiser les idées de manière logique et de transformer un problème fiscal précis en proposition de réforme cohérente.

b) Adapter la note à la cible

Une attention particulière a été accordée à l'adaptation du contenu selon le public visé.

Pour les parlementaires, les recommandations doivent mettre en avant l'impact électoral, le coût des mesures proposées ainsi que les bénéfices attendus pour les populations.

Lorsqu'il s'agit de l'administration publique, les décideurs attendent surtout des données fiables, des solutions techniquement applicables et juridiquement conformes.

Les médias, quant à eux, recherchent davantage des chiffres marquants, des témoignages ou des informations susceptibles de capter l'attention du public.

Enfin, pour le grand public, il est préférable d'éviter le jargon technique et de privilégier des comparaisons simples, des illustrations concrètes ou des supports visuels faciles à comprendre.

c) Exercice pratique

À la fin de la session, les participants ont travaillé sur un cas fictif impliquant une multinationale baptisée « AgriExportSA », accusée de pratiquer des prix de transfert abusifs. Chaque groupe devait rédiger une recommandation destinée à un député, en respectant la logique SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et limitée dans le temps.

d) Débats et contributions

Un participant a demandé la différence entre titre, objet, objectif et message. L'animatrice a répondu que l'objet est le message qu'on veut transmettre, et que ce message peut être dans le titre, dans le résumé, ou dans les premières lignes.

Un participant a proposé de labelliser nos productions pour que, quand un document vient de notre réseau, on sache que c'est du sérieux. Il a suggéré une charte graphique commune, une esthétique identifiable.

Mme Alice: *« Je ne dis que la vérité. Je ne dis pas des choses pour provoquer. Il faut être vrai dans ce qu'on fait, mener un minimum de recherche, ne pas avoir peur de dire, même si c'est le chef de l'État que cela va écorcher. »*

Un participant a ajouté qu'il faut être logique, cohérent et simple. *« Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément. »* Il a aussi parlé de lobbying : identifier les portes d'entrée (un parent, un ami influent). Exemple biblique : la mère de Jésus qui le pousse à faire son premier miracle.

Un avocat a rappelé qu'il existe aussi le contentieux fiscal devant le tribunal administratif, avec une technique de rédaction différente : intitulé, nom des parties, exposé des faits, arguments et prétentions. *« Le juge administratif exige beaucoup de précision, surtout sur le fondement juridique des textes. »*

Un participant a demandé si toute OSC peut présenter un problème et faire du plaidoyer. L'animateur a répondu en disant *« dès qu'une organisation est légale (récépissé de déclaration), elle peut tout faire. Même tout citoyen, selon le Code général de la décentralisation, peut apporter une contribution au maire ou au conseil municipal. »*

Un participant a demandé la base juridique du plaidoyer citoyen. L'animateur a cité la loi de 2018 sur le Code de transparence et de bonne gouvernance dans les finances publiques, la Constitution, le Code général de la décentralisation, et l'arrêté du MINDEVEL sur les comités de quartier. *« Le Code nous donne le droit de participer à tout ce qui est finances publiques. »*

6.8. Session 6 : Sources d'évidence et techniques de production d'une note crédible

Cette session a porté sur les différentes sources de données exploitables dans le cadre de la rédaction des notes politiques et des actions de plaidoyer fiscal.

a) Sources nationales

Les facilitateurs ont présenté plusieurs documents officiels utiles à l'analyse budgétaire et fiscale : la loi de finances initiale, la loi de règlement, le budget citoyen, les statistiques fiscales de la DGI ainsi que les annuaires produits par l'Institut national de la statistique. Les participants ont appris à distinguer les données prévisionnelles des données réellement exécutées, afin de mieux identifier les écarts et les incohérences budgétaires.

b) Sources internationales

Diverses institutions internationales ont également été citées comme sources fiables d'information : ITIE, FMI, Banque mondiale, OCDE, CNUCED ou encore Tax Justice Network Africa. Les facilitateurs ont expliqué comment croiser ces différentes sources pour renforcer la crédibilité des analyses produites par les OSC.

c) Comparaison et visualisation des données

Les participants ont été encouragés à comparer les performances fiscales du Cameroun avec celles d'autres pays africains. Cette méthode permet de mieux contextualiser les analyses et d'appuyer les

recommandations avec des exemples concrets. Le cas du taux de pression fiscale a notamment servi d'illustration, avec des comparaisons entre le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Gabon.

Une partie importante de la session a été consacrée à la présentation des outils de visualisation des données. Les facilitateurs ont recommandé l'utilisation de graphiques simples et lisibles : histogrammes, courbes d'évolution, diagrammes circulaires ou infographies adaptées au grand public. À l'inverse, les tableaux surchargés, les graphiques sans source identifiable ou les données obsolètes ont été déconseillés.

d) L'importance des références

Les participants ont enfin été sensibilisés à la nécessité de citer correctement leurs sources afin de renforcer la crédibilité de leurs productions.

6.9. Session 7 : Plaidoyer fiscal stratégique

Cette dernière session de la journée était consacrée aux techniques de plaidoyer fiscal stratégique. Le plaidoyer a été présenté comme un processus organisé visant à influencer les politiques publiques à partir d'arguments fondés sur des preuves concrètes et vérifiables. Il représente le passage de l'analyse à l'action.

a) Les piliers du plaidoyer

Quatre éléments essentiels ont été développés durant les échanges.

Le premier concerne le message. Celui-ci doit être clair, précis, fondé sur des données solides et adapté au public ciblé. Les facilitateurs ont recommandé de limiter les messages principaux à trois idées fortes afin de maximiser leur impact.

Le deuxième élément est la cible. Il ne suffit pas d'identifier l'institution concernée ; il faut aussi reconnaître les personnes ou groupes capables d'influencer réellement la décision.

Le troisième pilier porte sur le canal de diffusion : médias, réseaux sociaux, rencontres directes, coalitions citoyennes ou procédures institutionnelles.

Enfin, le timing joue un rôle déterminant. Une action de plaidoyer a davantage de chances d'aboutir lorsqu'elle intervient pendant une période stratégique : débat budgétaire, consultation publique, campagne électorale ou contexte de scandale médiatique.

b) Simulations de plaidoyer

Des jeux de rôle ont permis aux participants de défendre leurs positions face à des interlocuteurs incarnant des parlementaires, des journalistes ou des représentants de l'administration. Ces exercices ont mis en lumière l'importance de la maîtrise des faits, de la capacité d'argumentation, mais aussi de la posture adoptée face aux décideurs.

Une participante journaliste a particulièrement marqué les échanges en déclarant :

« Il faut rester vrai, éviter la provocation et ne jamais avoir peur de poser les bonnes questions. »

c) Recommandations du jour 2

À l'issue des travaux, plusieurs recommandations ont été formulées :

- renforcer les collaborations entre OSC ;
- développer des bases de données citoyennes ;
- utiliser davantage les outils numériques et les réseaux sociaux dans les actions de plaidoyer ;
- améliorer les mécanismes de veille budgétaire ;
- produire des notes politiques fondées sur des données fiables ;
- encourager la participation des OSC aux consultations publiques.



Simulation d'une séance de plaidoyer 1

Une pause a été observée à 16h30 pour le déjeuner suivi de la clôture des travaux à 17h30.

JOUR 3 – Mercredi 13 mai 2026

Thème : Vulgarisation du Budget citoyen 2026, justice fiscale et mise en place des Comités Communaux de Justice Fiscale (CCJF)

6.10. Synthèse du jour 2 et validation

Les travaux de cette troisième journée ont commencé à 8 h 50 avec un mot d'accueil de Monsieur MBALLA MBALLA Jean, Directeur exécutif du CRADEC, suivi de la présentation du programme de la journée ; la présentation du contexte fiscal national, l'analyse détaillée du budget 2026, la projection de capsules vidéo explicatives, un débat sur les innovations de la loi de finances, un retour d'expérience sur les Comités Communaux de Justice Fiscale (CCJF) de l'Ouest et, enfin, un témoignage d'une actrice du secteur informel.

6.11. Allocution d'ouverture du Directeur exécutif du CRADEC



Allocution d'ouverture du Directeur Exécutif

Le Directeur exécutif a pris la parole en se montrant d'emblée très direct, sans discours convenu. Il a expliqué qu'il ne ferait pas un long exposé académique, son objectif étant d'aller à l'essentiel : rendre la loi de finances accessible aux citoyens. Il a situé l'exercice dans le contexte global de la stratégie nationale de réforme de la gestion des finances publiques.

Il a tenu à remercier le ministère des Finances pour le mandat confié au CRADEC en tant que structure d'accompagnement pour la vulgarisation du budget citoyen. Il a souligné que cette mission était à la fois un honneur et une responsabilité immense, car il s'agit de toucher les populations les

plus éloignées des circuits de l'information budgétaire.

a) Distinction fondamentale entre loi de finances et budget citoyen

L'une des premières clarifications conceptuelles apportées par le Directeur a concerné la différence entre la loi de finances et le budget citoyen. La loi de finances est un document à la fois juridique et politique : votée par le Parlement, promulguée par le Président de la République, elle engage l'exécutif pour une année. Ce document est rédigé dans un langage technique, souvent inaccessible au non-initié, avec des tableaux complexes, des nomenclatures budgétaires et des annexes réglementaires.

Le budget citoyen, en revanche, est une traduction simplifiée de cette loi. Il est conçu pour être lu et compris par tout citoyen, quel que soit son niveau d’instruction. Il reprend les grandes masses (recettes, dépenses, priorités nationales) dans un langage clair, parfois illustré (bandes dessinées, capsules vidéo, affiches). Le Directeur a insisté sur le fait que cette traduction n’est pas une option cosmétique, mais une nécessité démocratique : sans compréhension du budget, il ne peut y avoir de contrôle citoyen efficace.

Il a illustré son propos par un exemple concret : lorsqu’un décret présidentiel alloue un milliard de francs CFA aux victimes d’une catastrophe naturelle, de nombreux citoyens croient que le Président a sorti cet argent de sa poche. Or il s’agit de l’argent de tous les contribuables. Le budget citoyen permet de comprendre cette réalité et d’exiger des comptes sur l’utilisation de ces fonds.

b) Le budget citoyen dans la stratégie nationale de réforme de gestion des finances publiques

Le Directeur a ensuite rattaché l’initiative du budget citoyen à une politique publique plus large : la stratégie nationale de réforme de la gestion des finances publiques, qui repose sur deux piliers.

Le premier pilier est la **transparence** : il s’agit pour l’État de publier, d’expliquer et de diffuser l’information budgétaire. Le budget citoyen en est l’instrument privilégié. Le ministère des Finances, par ses directions générales, produit ce document et le met à disposition.

Le second pilier est la **redevabilité** : la transparence n’a de sens que si elle s’accompagne d’une capacité citoyenne à demander des comptes. Le budget citoyen est donc un outil d’autonomisation des citoyens et des OSC. En connaissant les prévisions et les réalisations budgétaires, les OSC peuvent interpellier les élus locaux, les parlementaires et l’administration sur les écarts constatés.

Le Directeur a cité l’exemple du groupe de référence des OSC pour la transparence dans les finances publiques, collectif auquel appartient le CRADEC et qui travaille en collaboration directe avec la Direction Générale du Budget pour contribuer à la réforme.

c) Le prisme de la fiscalité et de la justice fiscale

Enfin, pour structurer l’ensemble des présentations de la journée, le Directeur a annoncé qu’il adopterait un prisme spécifique : celui de la fiscalité et de la justice fiscale. Il ne s’agissait pas simplement de réciter des chiffres, mais de poser des questions sur l’équité du système, sur la pression fiscale pesant sur les différents acteurs, sur l’efficacité de la dépense publique et sur la lutte contre les exonérations injustifiées ou les flux financiers illicites.

6.12. Présentation du Budget 2026 et Comptes d’Affectation Spéciale

La présentation du budget pour l’exercice 2026 a constitué le cœur technique de la journée. Articulée autour du Budget Citoyen 2026 élaboré par le ministère des Finances, elle a permis de décomposer en termes accessibles l’architecture générale des finances publiques camerounaises, tout en l’analysant sous l’angle de la justice fiscale.

CHIFFRE CLÉ — BUDGET TOTAL 2026

- Montant global : 8 816,4 milliards de francs CFA
- Budget général : 8 683,9 milliards de FCFA
- Comptes d’affectation spéciale (13 comptes) : 132,5 milliards de FCFA
- Promulgation : le 17 décembre 2025 par le Président de la République

a) Structure des recettes du budget général

L’analyse des recettes du budget général révèle une dépendance structurelle aux impôts et taxes, principale source de financement de l’État camerounais. Cette situation a occupé une place importante dans les discussions sur la justice fiscale. Le total des recettes du budget général s’élève à 5 600,87 milliards de francs CFA, complété par des ressources de financement, et se répartit comme suit :

Source de recettes / financement	Montant et part relative
Recettes des impôts et taxes	3 446,2 Mds FCFA — soit 66 % des recettes du budget général

Source de recettes / financement	Montant et part relative
Recettes douanières	1 243,2 Mds FCFA — soit 22 % des recettes
Recettes pétrolières et gazières	≈ 9,7 % des recettes — vente du pétrole et du gaz sur le marché international
Recettes non fiscales	400,0 Mds FCFA — soit 7 % (frais administratifs, titres fonciers, frais hospitaliers, etc.)
Dons	73,8 Mds FCFA
Emprunts (financement)	2 996,8 Mds FCFA — reflétant une forte dépendance à l'endettement

L'analyse de ces chiffres sous le prisme de la justice fiscale a suscité des échanges substantiels. Les participants ont relevé que les recettes provenant des impôts et taxes (66 %) et des recettes douanières (22 %) représentent ensemble près de 88 % des ressources propres de l'État, ce qui montre que le budget repose essentiellement sur les contributions des citoyens et des entreprises contribuables : impôt sur les sociétés, droits de douane à l'import-export et diverses taxes applicables aux ménages et aux PME.

Cette concentration des recettes sur la fiscalité ordinaire pose la question de la pression fiscale sur les acteurs économiques les plus vulnérables — petits commerçants, PME et ménages à revenus modestes — qui supportent une charge fiscale parfois disproportionnée par rapport aux grandes entreprises bénéficiant d'exonérations et d'avantages fiscaux peu transparents.

b) Structure des dépenses du budget général

Les dépenses du budget général s'élèvent à 6 210,5 milliards de FCFA (hors remboursement du principal de la dette). Leur répartition par nature est la suivante :

Titre de dépenses	Part relative et observations
Dépenses de capital (investissement public)	29 % — principale composante, consacrée aux infrastructures et équipements
Dépenses de personnel	26 % — 1 626,2 Mds FCFA — masse salariale de la fonction publique
Dépenses de biens et services	19 % — fonctionnement courant des administrations
Transferts et subventions	16 % — ménages, entreprises publiques et collectivités
Intérêts sur la dette	8,6 % — service de la dette publique intérieure et extérieure

Les participants se sont montrés particulièrement attentifs à la part consacrée aux dépenses sociales. Parmi les postes sectoriels significatifs figurent les montants alloués à l'éducation et à la santé :

Secteur / Ligne de dépense	Allocation 2026
Éducation (ensemble)	1 107,0 Mds FCFA
Santé publique	391,3 Mds FCFA (contre 325,4 Mds en 2025 — hausse de 65,8 Mds)
Affaires sociales et emploi	77,8 Mds FCFA
Soutien à l'autonomisation des femmes et des jeunes	50 Mds FCFA (fonds spécial créé par la loi de finances 2026)
Dépenses de personnel (total)	1 626,2 Mds FCFA

c) Comptes d'affectation spéciale

Le budget 2026 compte treize (13) comptes d'affectation spéciale (CAS), pour une dotation globale de 132,5 milliards de FCFA. Ces comptes sont destinés à financer des opérations spécifiques et ciblées. Parmi les plus significatifs figurent :

Compte d'affectation spéciale	Dotation
Fonds pour la reconstruction des zones économiquement sinistrées (NO/SO)	12 900 millions de FCFA
Fonds spécial pour l'autonomisation économique des femmes et la promotion de l'emploi des jeunes	50 000 millions de FCFA
Fonds de développement du secteur de l'électricité	Dotation dédiée (cf. annexe budgétaire)
Production de documents sécurisés de transport	Dotation dédiée (cf. annexe budgétaire)
Autres comptes d'affectation spéciale	Montants variables selon la destination

d) Dépenses par secteur stratégique

Le budget est organisé en neuf (9) secteurs budgétaires correspondant aux axes stratégiques de la Stratégie Nationale de Développement (SND). La répartition des dépenses par secteur a fait l'objet d'une analyse comparative entre les exercices 2025 et 2026 :

Secteur budgétaire	Dotation 2025	Évolution / Dotation 2026
Souveraineté et gouvernance	Réf. 2025	+51,8 Mds (variation positive)
Défense et sécurité	120,8 Mds (sécurité) + 361,8 Mds (défense)	168,4 Mds + 382,4 Mds — total : +68,1 Mds
Administration générale et financière	307,8 Mds	440,9 Mds — forte hausse
Éducation, formation, recherche	77,3 Mds (BIP)	78,1 Mds — légère hausse
Production et commerce	15,8 Mds (BIP)	138,15 Mds — forte hausse
Santé	325,4 Mds	391,3 Mds — +65,8 Mds
Affaires sociales et emploi	Réf. 2025	22,6 Mds — en baisse
Infrastructures	Réf. 2025	Baisse globale de 39,6 Mds
Communication, culture, loisirs, sport	13,5 Mds (BIP)	15,8 Mds — légère hausse

La baisse des dotations du secteur des infrastructures a particulièrement retenu l'attention des participants. Avec un écart négatif global de –39,6 milliards pour les dépenses de fonctionnement du secteur — incluant des baisses au ministère des Transports (–22,3 Mds), au ministère du Développement Urbain et de l'Habitat (–11,9 Mds) et au ministère de l'Eau et de l'Énergie (–60,6 Mds) —, cette tendance soulève des interrogations légitimes sur la capacité de l'État à répondre aux besoins d'infrastructures de base, notamment dans les zones périurbaines et rurales de la région du Littoral.

e) Budget d'investissement public (BIP)

Le budget d'investissement public 2026 s'élève à 2 023,3 milliards de FCFA, en hausse de 278 milliards par rapport à la loi de finances initiale 2025. Il se répartit entre les neuf secteurs budgétaires comme suit :

Secteur	BIP 2026 (milliards FCFA)
Infrastructures	1 161,4 Mds (57,4 % du BIP total)
Administration générale et financière	440,9 Mds
Production et commerce	133,5 Mds
Éducation, formation, recherche	78,1 Mds
Santé	70,9 Mds

Secteur	BIP 2026 (milliards FCFA)
Souveraineté et gouvernance	50,4 Mds
Défense et sécurité	49,7 Mds
Affaires sociales et emploi	22,6 Mds
Communication, culture, loisirs, sport	15,8 Mds

f) Décentralisation : compétences exercées et non exercées

Une session spécifique a été consacrée à la décentralisation budgétaire, avec l'explication de la distinction entre compétences exercées (gérées directement par l'administration centrale) et compétences non exercées (transférées aux collectivités territoriales décentralisées — communes et régions). Le budget total alloué aux collectivités territoriales décentralisées (CTD) s'élève à 1 106,22 milliards de FCFA pour 2026, réparti comme suit :

Composante	Montant (milliards FCFA)
Budget d'investissement pour les CTD	804,11 Mds
Budget de fonctionnement pour les CTD	302,11 Mds
Compétences exercées (administration centrale)	334,9 Mds
Compétences non exercées (transférées aux CTD)	771,3 Mds
Hausse par rapport à 2025	+147,4 Mds

La présentation a permis de clarifier un point souvent source de confusion : les compétences non exercées ne sont pas des compétences « non assumées », mais bien des compétences transférées vers les collectivités décentralisées, par opposition aux compétences exercées qui restent sous contrôle direct des ministères centraux. La décentralisation étant un processus progressif au Cameroun, certains ministères (comme la Défense) n'ont aucune compétence non exercée, tandis que d'autres (Éducation de base, Santé) disposent d'enveloppes significatives transférées au niveau local.

6.13. Innovations de la Loi de Finances

La loi de finances 2026 introduit plusieurs innovations significatives sur les plans institutionnel, fiscal et douanier. Ces innovations ont été présentées aux participants à travers des capsules vidéo produites par le ministère des Finances, puis analysées collectivement sous l'angle de la justice fiscale et des enjeux pour les OSC.

a) Innovations institutionnelles et structurelles

➤ Dotations au pouvoir public pour les institutions constitutionnelles

La loi de finances 2026 met en place des dotations spécifiques au pouvoir public pour les institutions constitutionnelles, qui ne sont désormais soumises qu'à la définition d'un cadre de performance lié au budget. Cette initiative vise à renforcer la transparence et la redevabilité des institutions de l'État dans leur gestion budgétaire.

➤ Suppression des chapitres communs

Les chapitres communs sont supprimés et remplacés par des dotations pour dépenses accidentelles et imprévisibles, logées auprès du ministère chargé des Finances et du ministère chargé des Marchés Publics. Cette réforme met fin à une pratique qui permettait une allocation discrétionnaire et peu transparente des ressources. Les participants l'ont analysée comme un progrès significatif en matière de traçabilité des dépenses publiques.

➤ Création d'un fonds spécial pour l'autonomisation des femmes et des jeunes

La loi de finances 2026 crée un fonds spécial dédié au soutien à l'autonomisation économique des femmes et à la promotion de l'emploi des jeunes, doté de 50 milliards de FCFA. Présentée comme une traduction budgétaire du discours d'investiture du 6 novembre, cette initiative a suscité un vif intérêt et de nombreuses questions sur les mécanismes concrets de mise en œuvre et d'accès à ces fonds.

➤ Nouvelle disposition concernant la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH)

Désormais, la SNH transférera au Trésor public l'intégralité des recettes issues de la vente d'hydrocarbures, sans déduire les transferts et paiements dus par l'État à la SNH. Cette disposition vise à améliorer la transparence des flux financiers liés au secteur pétrolier, en supprimant la pratique de compensation directe entre recettes et dépenses au niveau de la SNH.

b) Nouvelles mesures fiscales

La loi de finances 2026 introduit plusieurs mesures fiscales nouvelles, notamment :

Mesure fiscale	Contenu et enjeux
Taxation des entreprises numériques non résidentes	Taux effectif de 3 % sur les revenus bruts réalisés au Cameroun par les entreprises non résidentes du numérique (Google, Amazon, plateformes de streaming, etc.) ayant une présence économique significative. Répond à un enjeu d'équité entre commerçants physiques et plateformes opérant sans établissement stable.
Relèvement de l'abattement sur revenus exceptionnels	Le taux d'abattement applicable aux revenus exceptionnels passe de 25 % à 35 %, réduisant la charge fiscale sur ces revenus.
Retenue à la source forfaitaire	Institution d'une retenue forfaitaire de 5 %, majorée de 10 % de centimes additionnels communaux, pour renforcer le dispositif de retenue à la source et sécuriser les recettes.
Fiscalité des plateformes de transport numérique	Détermination du revenu imposable des chauffeurs particuliers opérant via des plateformes numériques, afin d'intégrer l'économie des plateformes dans le champ fiscal.
Aménagement du précompte sur loyer	Le précompte sur loyer est ramené de 15 % à 10 %, avec une refonte des critères d'exemption, allégeant la charge sur les revenus locatifs.

c) Nouvelles mesures douanières

La loi de finances 2026 prévoit également plusieurs exonérations douanières ciblées, qui ont fait l'objet d'analyses critiques contrastées de la part des participants :

Mesure douanière	Analyse des participants
Baisse de 30 % du montant imposable des compléments alimentaires humains	Mesure jugée potentiellement contre-productive par certains : elle ne favorise pas la production locale et pourrait accroître la dépendance alimentaire.
Exonération des équipements pour personnes handicapées	Mesure unanimement saluée : elle réduit le coût des équipements adaptés.
Exonération des équipements et appareils médicaux (24 mois)	Analyse ambivalente : positive pour la modernisation, mais interrogations sur la répercussion réelle des baisses sur les tarifs pratiqués aux patients.
Exonération des équipements de production d'eau potable	Mesure favorable à l'accès à l'eau, mais risques sanitaires si les forages privés ne font pas l'objet de contrôles rigoureux de qualité.
Exonération pour l'enseignement professionnel et les start-up	Mesure favorable au développement de la formation professionnelle et à l'entrepreneuriat des jeunes.
Droit de douane réduit à 5 % + exonération de TVA pour les équipements pétroliers	Mesure favorisant la production locale de pétrole, avec un impact sur les recettes douanières à surveiller.

d) Budgétisation sensible au genre (BSG)

La loi de finances 2026 poursuit l'intégration de la dimension genre dans le processus budgétaire. En 2026, les dépenses sensibles au genre — celles qui contribuent à la réduction des inégalités hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes — s'élèvent à 90,41 milliards de FCFA dans les dix ministères pilotes identifiés.

Cette démarche relève de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG), qui consiste à analyser et réorienter les allocations budgétaires pour réduire les écarts socio-économiques entre les hommes et les femmes. Les participants ont été informés que cette information figure dans une annexe spécifique de la loi de finances, consultable et téléchargeable sur le site du ministère des Finances.

La convergence entre le fonds spécial de 50 milliards pour l'autonomisation des femmes et des jeunes (compte d'affectation spéciale) et les 90,41 milliards de dépenses sensibles au genre (répartis dans dix ministères) a suscité des interrogations légitimes sur la coordination et la complémentarité de ces enveloppes. Les participants ont été invités à identifier les ministères pilotes concernés et à nouer des partenariats stratégiques pour accéder à ces financements.

e) Budgétisation sensible au climat et à l'environnement (BSCE)

En 2026, le champ d'application de la BSCE s'élargit considérablement : il passe de neuf administrations (pour lesquelles seules les dépenses d'investissement étaient comptabilisées) à dix-huit (18) administrations pilotes, et concerne désormais à la fois le budget d'investissement public et le budget de fonctionnement. Cette extension reflète la volonté du gouvernement camerounais d'aligner progressivement sa politique budgétaire sur ses engagements internationaux en matière de lutte contre les changements climatiques.

f) Financement de la décentralisation

La loi de finances 2026 prévoit deux modalités de financement de la décentralisation : la Dotation Générale de la Décentralisation et le transfert de fiscalité. Les ressources transférées sont destinées à financer, entre autres, la construction et la réhabilitation d'infrastructures scolaires et sanitaires locales, le paiement des salaires des infirmiers et instituteurs au niveau communal, la construction de marchés et de gares routières, ainsi que la réalisation de dalots et ponceaux.

Par rapport à l'exercice 2025, les ressources allouées aux CTD sont en hausse de 147,4 milliards de FCFA, ce qui témoigne d'un renforcement progressif du processus de décentralisation, même si les participants ont relevé que cette décentralisation reste largement administrative dans sa mise en œuvre pratique.

6.14. Débats et Analyses de Participants

Les présentations ont donné lieu à des débats riches et substantiels, témoignant de l'engagement des participants et de leur capacité à analyser de manière critique les données budgétaires sous l'angle de la justice fiscale. Les principaux thèmes sont présentés ci-après.

a) Sur les recettes forestières et minières

Un débat nourri a porté sur la visibilité des contributions du secteur forestier et minier dans le budget de l'État. Plusieurs participants ont fait observer que, dans la présentation du budget citoyen, les recettes provenant de ces secteurs ne sont pas désagrégées, ce qui ne permet pas aux citoyens d'apprécier concrètement ce que l'exploitation de leurs ressources naturelles rapporte au Trésor public.

Le facilitateur a expliqué que les recettes forestières et minières sont intégrées dans les lignes générales des recettes de l'impôt sur les sociétés (pour les bénéfices des entreprises exploitantes) et des recettes non fiscales (pour les droits d'exploitation, agréments et frais administratifs). Il a précisé que des données désagrégées existent et sont consultables, notamment dans les rapports annuels de l'ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives).

Les échanges ont aussi permis de mieux comprendre le mécanisme de tarification de l'exploitation forestière : les concessionnaires paient une taxe à l'hectare (sur la superficie totale concédée, y compris les zones non exploitées) et une taxe de 150 000 FCFA par mètre cube de bois exporté. Une partie de ces redevances forestières est redistribuée aux communes (20 %) et aux communautés riveraines (10 %). Les participants ont noté que ce mécanisme génère des pertes fiscales importantes lorsque des documents sécurisés sont falsifiés ou que des volumes exploités ne sont pas déclarés.

RECOMMANDATIONS SUR LES RECETTES FORESTIÈRES ET MINIÈRES

- Exiger du gouvernement une désagrégation systématique des recettes par secteur (forêt, mine, pétrole) dans le budget citoyen ;

- Exploiter les rapports annuels de l'ITIE pour identifier les contributions des entreprises extractives et les comparer aux recettes enregistrées au Trésor ;
- Surveiller le système SIGF (Système Informatisé de Gestion Forestière) et signaler les anomalies dans les volumes déclarés ;
- Plaider pour une révision des tarifs de concession forestière afin de mieux refléter la valeur réelle des ressources concédées.

b) Sur le processus d'élaboration budgétaire

La question du processus d'élaboration du budget et de la participation citoyenne a fait l'objet d'un échange approfondi. Un participant a demandé si le budget est élaboré à Yaoundé, sans réelle consultation des populations à la base, ou si des mécanismes de remontée des besoins existent effectivement.

Les échanges ont permis de préciser que le Cameroun fonctionne désormais sous le régime du budget-programme — un budget étalé sur trois ans avec des ajustements annuels, et non plus un budget annuel classique. Le processus d'élaboration comprend onze étapes distinctes, de la revue des activités en janvier jusqu'à la promulgation de la loi de finances, généralement en décembre.

Des consultations administratives existent bien (gouverneurs, préfets, maires, délégués départementaux), s'appuyant sur les Plans de Développement Communaux (PDC) et les unités de planification participative. Cependant, les participants ont unanimement reconnu que ces consultations restent largement administratives et peu perceptibles pour les citoyens ordinaires. Les comités de quartier et de village, censés faire remonter les besoins de la base, ne fonctionnent pas de manière effective dans la plupart des communes.

OPPORTUNITÉS DE PARTICIPATION CITOYENNE AU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

- Janvier – Juillet : phase d'élaboration — possibilité d'adresser des mémorandums aux délégués régionaux et préfets ;
- Août – Septembre : conférences budgétaires — participation via les associations reconnues ;
- Octobre : examen en conseil de cabinet — phase de plaidoyer auprès des parlementaires ;
- Novembre : transmission au Parlement — phase de lobbying auprès des députés et sénateurs ;
- Décembre : adoption et promulgation ;
- Tout au long de l'année : suivi de l'exécution budgétaire — veille citoyenne permanente.

c) Sur les exonérations douanières

Les exonérations douanières introduites par la loi de finances 2026 ont donné lieu à des analyses nuancées. Si certaines mesures, comme l'exonération des équipements pour personnes handicapées, ont été unanimement saluées, d'autres ont fait l'objet de critiques constructives.

L'exonération des équipements médicaux : des participants ont relevé une contradiction entre l'exonération des droits de douane à l'importation et la tendance à la hausse des frais médicaux dans les établissements de santé privés. Question centrale : si le coût des équipements baisse grâce aux exonérations, cette baisse se répercute-t-elle effectivement sur les tarifs pratiqués aux patients, ou bénéficie-t-elle uniquement aux propriétaires des structures de santé ? C'est précisément là un enjeu de plaidoyer pour les OSC : exiger de l'État des mécanismes de contrôle et de plafonnement des tarifs en contrepartie des exonérations.

La baisse sur les compléments alimentaires : cette mesure a nourri une réflexion sur la politique d'import-substitution. Plusieurs participants ont estimé que faciliter l'importation sans stimuler parallèlement la production locale va à l'encontre d'une politique agricole et nutritionnelle cohérente. Il a été suggéré d'orienter davantage les exonérations vers les équipements de transformation agro-alimentaire locale.

L'exonération sur les équipements de production d'eau potable : des préoccupations ont été exprimées sur les risques sanitaires associés à une prolifération non contrôlée de forages privés. Des cas documentés de contamination de l'eau de forage ont été cités, avec des risques réels pour la santé des populations n'ayant pas accès à une eau traitée par les structures publiques.

d) Sur le fonds pour l'autonomisation des femmes et des jeunes

La création d'un fonds spécial de 50 milliards de FCFA pour l'autonomisation économique des femmes et la promotion de l'emploi des jeunes a été accueillie très positivement, mais aussi avec des interrogations pratiques majeures sur les mécanismes d'accès et de distribution.

Les participants ont soulevé le risque que cet argent soit absorbé par des structures intermédiaires peu efficaces ou distribué de manière clientéliste, sans atteindre réellement les femmes et les jeunes entrepreneurs à la base. La proposition a été avancée de créer un fonds centralisé au sein d'une banque dédiée, qui examinerait les projets soumis, financerait les projets viables et en assurerait le suivi-évaluation.

L'expérience du Fonds National d'Insertion des Jeunes (FONIJ), géré par le ministère de la Jeunesse, a été présentée comme un modèle partiel : il centralise les contributions de différentes structures et les redistribue après examen des projets par des experts régionaux. Les participants ont été invités à nouer des partenariats avec les délégations d'arrondissement de la Jeunesse, présentes dans toutes les communes du Cameroun, pour accéder aux dispositifs existants.

6.15 Mise en Place des Comités Communaux de Justice Fiscale (CCJF)

La création des Comités Communaux de Justice Fiscale (CCJF) constitue l'une des innovations majeures du programme du CRADEC pour la promotion de la transparence budgétaire et de la participation citoyenne au niveau local. Cette session a été particulièrement dynamique, avec de nombreux échanges sur les aspects pratiques, juridiques et méthodologiques de la mise en place de ces structures dans le contexte spécifique de la région du Littoral.

a) Expérience de la région de l'Ouest

Le CRADEC a présenté en détail l'expérience pionnière menée dans la région de l'Ouest, qui sert de modèle pour le déploiement des CCJF dans le Littoral. Cette expérience a été initiée lors du sixième dialogue citoyen organisé par le CRADEC à Bafoussam.

Communes de première génération (2024)

- Commune de Bafoussam Premier
- Commune de Batcham
- Commune de Banka
- Commune de Bafoussam (arrondissement central)
- Commune de Foumban

Communes de deuxième génération (en cours – 2025_2026)

Le principe des CCJF de deuxième génération repose sur le parrainage : les communes de première génération (CCJF opérationnels) accompagnent les communes voisines dans le processus de création de leurs propres CCJF. À ce jour, en plus des cinq communes pionnières, huit nouvelles communes sont en cours d'intégration :

- Département des Bamboutos : Galim, Babadjou (accompagnées par les communes pionnières) ;
- Département du Noun : Foumban (redynamisation), Koutaba ;
- Ville de Bafoussam : Bafoussam 1er et 2e (mobilisation des comités de quartier) ;
- Commune de Nkong-zem (arrondissement de Nkong-Ni).

L'un des résultats majeurs de l'expérience de l'Ouest a été la réalisation d'une enquête auprès de 526 citoyens des communes concernées, visant à évaluer leur niveau de connaissance du budget citoyen et leur perception de l'institution communale. Les résultats ont été restitués devant sept parlementaires (députés et sénateurs) de la région de l'Ouest, créant une dynamique de dialogue entre la société civile et les élus sur les questions fiscales et budgétaires.

Un autre atout du modèle de l'Ouest est l'utilisation des radios communautaires pour la diffusion du budget citoyen en langues locales, permettant de toucher des citoyens qui ne maîtrisent pas le français et constituent souvent les couches les plus vulnérables de la population. Les conventions de collaboration signées entre le CRADEC et certaines communes (Bafoussam, Banka) ont permis l'accès gratuit aux salles communales pour les activités des CCJF, réduisant ainsi les coûts opérationnels. Le soutien institutionnel de la mairie, même partiel, confère une légitimité supplémentaire aux actions des CCJF.

b) Processus de création des CCJF dans le Littoral

Sur la base de l'expérience de l'Ouest et des réalités du terrain dans le Littoral, le processus de création des CCJF a été précisé et adapté au contexte local. Il se déroule en plusieurs étapes :

- **Restitution à la base associative** : chaque participant retourne dans son organisation et organise une restitution des enseignements de l'atelier auprès de ses membres et partenaires, afin de susciter l'adhésion et d'identifier les volontaires pour le CCJF.
- **Identification des profils** : le chef de file identifie les personnes pouvant apporter une plus-value au comité (représentants d'associations, leaders d'opinion, conseillers municipaux, professionnels locaux), l'essentiel étant leur engagement pour la justice fiscale et leur ancrage dans la commune.
- **Constitution du bureau minimal** : un bureau de trois personnes au minimum est constitué — un président (ou coordonnateur), un rapporteur et un trésorier — formant le noyau opérationnel du CCJF.
- **Rencontre avec le maire** : une délégation du CCJF rencontre le maire pour lui présenter l'initiative, expliquer le budget citoyen et soumettre un projet de convention de collaboration. Cette étape est importante mais ne conditionne pas le démarrage des activités.
- **Démarrage des activités** : quelle que soit la réponse du maire, le CCJF démarre ses activités de sensibilisation, de vulgarisation du budget citoyen et de veille budgétaire, en s'appuyant sur le mandat donné au CRADEC par le ministère des Finances.
- **Formalisation progressive** : la convention avec la mairie et d'éventuelles délibérations du conseil municipal viennent formaliser et institutionnaliser le CCJF au fil du temps.

c) Statut juridique et ancrage institutionnel des CCJF

La question du statut juridique des CCJF a été au centre de débats substantiels, reflétant les préoccupations légitimes des participants sur la légalité et la protection de leurs actions. Plusieurs points ont été clarifiés.

FONDEMENTS JURIDIQUES DES CCJF

- Loi de 1990 sur la liberté d'association — permet aux citoyens de se regrouper librement ;
- Article 40 du Code général de la décentralisation — promeut la participation citoyenne ;
- Article 66 de la Constitution du Cameroun — relatif à la transparence et à la redevabilité ;
- Mandat du MINFI confié au CRADEC pour la vulgarisation du budget citoyen 2026 ;
- Arrêté du MINDEVEL sur les comités de quartier et de village — cadre complémentaire ;
- Convention de collaboration CRADEC / communes (en cours de signature [dans la région de l'Ouest](#)).

Les CCJF ne sont pas des entités juridiques autonomes mais des plateformes thématiques portées par des associations légalement reconnues. Leur légitimité repose sur celle de chaque organisation membre. En cas de questionnement ou de contestation des autorités locales, c'est l'association chef de file (légalement enregistrée) qui se porte garante de l'existence et du fonctionnement du CCJF.

Les discussions ont également montré que les comités de quartier créés en vertu de l'arrêté du MINDEVEL sont distincts des CCJF : les premiers sont des structures de droit local attachées à l'institution communale, tandis que les CCJF sont des initiatives de la société civile à thématique fiscale, régies par la loi sur les associations. Les deux structures sont complémentaires, et les CCJF peuvent recruter des membres issus des comités de quartier pour renforcer leur ancrage territorial.

d) Plan de travail post-atelier

À l'issue des échanges, un plan de travail minimal mais ambitieux a été proposé aux participants, articulé autour de deux axes prioritaires.

Axe 1 — Restitution et vulgarisation à la base

Chaque OSC participante s'engage à organiser, dans un délai d'un mois suivant l'atelier, une restitution des enseignements auprès de sa base associative et de ses partenaires locaux. Cette restitution doit couvrir les synthèses des travaux de la journée et les éléments du budget citoyen 2026. L'objectif est de démultiplier l'impact de la formation et d'initier un processus de vulgarisation en cascade au sein des communes.

Axe 2 — Contribution au débat d'orientation budgétaire de juin 2026

Le CRADEC a annoncé l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire en juin 2026, en partenariat avec un groupe de parlementaires. Les OSC participantes sont invitées à contribuer à sa préparation en :

- collectant les préoccupations fiscales de leurs bases respectives ;
- formulant des questions prioritaires à adresser aux parlementaires ;
- documentant les problèmes fiscaux rencontrés sur le terrain (marchés, quartiers, communes) ;
- proposant des mesures concrètes de réforme fiscale à intégrer dans le plaidoyer.

Plusieurs participants ont exprimé un engagement spontané et enthousiaste. Un représentant de Douala 3e a déclaré publiquement sa détermination à créer un CCJF dans sa commune, que le CRADEC a symboliquement acté comme étant d'ores et déjà constitué. Un autre participant a annoncé l'organisation d'une restitution à Douala 5e le 18 mai 2026 ; un troisième a annoncé des restitutions à Édéa.

6.16. Témoignage : La Fiscalité Vue du Marché

L'une des sessions les plus marquantes de la journée a été le témoignage de Madame Alice, commerçante au marché de Douala depuis vingt-trois ans, titulaire d'un BTS en comptabilité et gestion des entreprises. Son intervention, présentée dans le cadre d'une recherche menée par le CRADEC sur la fiscalité sensible au genre, a apporté une dimension humaine et concrète aux débats théoriques de la journée.



Témoignage de Madame Alice MAGUEDJIO

a) Parcours et contexte

Madame Alice a débuté sa carrière dans le commerce comme commerciale dans une entreprise dont le dirigeant était un grand commerçant du marché. C'est en faisant le tour de ses boutiques qu'elle a réalisé la fragilité fiscale de l'entreprise et pris conscience de l'urgence d'une mise en conformité, avant les contrôles fiscaux qui s'annonçaient avec la création du centre des impôts 6 bis, dédié à la fiscalisation du marché de Douala.

Elle a alors proposé à son employeur de réorganiser sa comptabilité et de déposer un bilan fiscal conforme, ce qui a permis de limiter les redressements lors d'un contrôle sur pièces ultérieur. Cet épisode a marqué le début de sa carrière comme intermédiaire fiscale informelle au sein du marché.

b) Réalités fiscales du marché de Douala (années 2000-2010)

Madame Alice a décrit une période particulièrement difficile dans les relations entre l'administration fiscale et les commerçants du marché, caractérisée par :

- des redressements fiscaux disproportionnés, parfois très supérieurs à la valeur totale du capital d'un commerçant, ayant conduit à des drames humains chez des commerçants incapables de payer ;
- un système de quotas (DPO — Dotation Prévisionnelle d'Objectif) imposé aux agents fiscaux, qui les conduisait à fixer des montants à recouvrer sans base factuelle documentée ;

- la non-acceptation des déclarations spontanées des commerçants, l'administration préférant imposer ses propres évaluations ;
- l'absence de culture de conservation des pièces justificatives chez les commerçants, rendant impossible toute contestation des redressements ;
- des relations tendues, parfois quasi-confliktuelles, au détriment d'une culture civique du paiement volontaire de l'impôt.

c) Rôle d'interface et d'assistance fiscale

Face à ces difficultés, Madame Alice a joué un rôle d'interface informelle entre les commerçants et l'administration fiscale, en proposant une assistance à la compréhension et à la contestation des notifications. Elle a notamment mis en lumière la phrase systématiquement inscrite en tête des notifications — « *Sauf erreur ou omission de notre part* » — qui ouvre la voie à une contestation légale des montants réclamés. Cette approche a permis de réduire significativement des redressements initialement excessifs, parfois de 150 millions à 5 millions de FCFA, en apportant des preuves documentées et en contestant les erreurs de l'administration.

Son expérience illustre l'importance cruciale de la documentation (conservation des factures, quittances, pièces justificatives) et de la connaissance des droits des contribuables — deux éléments que l'atelier a précisément cherché à renforcer chez les participants.

d) Enjeux pour la fiscalité sensible au genre

Le témoignage de Madame Alice s'inscrit dans le cadre d'une recherche du CRADEC sur la fiscalité sensible au genre. Il illustre plusieurs biais de genre dans le système fiscal camerounais : les femmes commerçantes, souvent considérées comme appartenant au secteur informel même lorsqu'elles déposent des bilans annuels, font face à des contrôles qui ne tiennent pas compte de leur réalité économique spécifique. Elles sont également plus vulnérables aux pratiques de harcèlement fiscal et moins bien informées de leurs droits.

Le CRADEC entend produire, sur la base de témoignages comme celui de Madame Alice, une note politique sur la fiscalité sensible au genre, qui servira d'outil de plaidoyer auprès des parlementaires et des instances de décision.

e) Évaluation finale de l'atelier et cérémonie de clôture

Avant la clôture officielle des travaux, une évaluation générale de l'atelier a été réalisée à travers un questionnaire administré via Google Forms. Dans l'ensemble, les participants ont exprimé leur satisfaction concernant la qualité des échanges, la pertinence des thématiques abordées ainsi que le caractère pratique des différentes activités organisées pendant les trois jours de formation. Les organisateurs ont précisé que les résultats détaillés de cette évaluation feront l'objet d'une analyse plus approfondie par l'équipe technique du CRADEC.



Remise des attestations de participation

temps fort de l'atelier. Dans son allocution finale, le Directeur Exécutif du CRADEC a adressé ses remerciements aux participants, aux facilitateurs ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers, notamment TJNA et



NORAD, pour leur engagement dans la réussite de cette initiative.

Les participants ont, de leur côté, salué la richesse des échanges, la qualité de l'encadrement et l'approche résolument pratique adoptée tout au long de la formation. Beaucoup ont exprimé leur volonté de mettre rapidement en application les compétences acquises au sein de leurs organisations respectives et de poursuivre les actions de plaidoyer en faveur d'une gouvernance fiscale plus juste, plus transparente et plus inclusive au Cameroun.

Clôture de l'atelier et remise d'attestation

7. SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

7.1. Recommandations aux organisations de la société civile (OSC)

- Assurer la restitution des enseignements de l'atelier auprès de leurs membres et communautés dans un délai d'un mois et accompagner la mise en place des Comités Citoyens de Justice Fiscale (CCJF) dans les communes concernées.
- Renforcer la veille budgétaire citoyenne à travers le suivi régulier de l'élaboration, de l'exécution et de l'évaluation du budget de l'État, notamment lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).
- Développer les compétences des acteurs en analyse budgétaire, en fiscalité et en rédaction de notes politiques fondées sur des données crédibles et assorties de recommandations concrètes.
- Conserver et exploiter systématiquement les documents budgétaires publics (loi de finances, budget citoyen, loi de règlement) comme outils permanents de suivi et de plaidoyer.
- Renforcer les coalitions, les cadres de concertation et les partenariats avec les administrations publiques, les collectivités territoriales et les autres parties prenantes afin de porter des messages communs plus influents.
- Utiliser davantage les outils numériques, les réseaux sociaux, les plateformes collaboratives et les bases de données citoyennes pour la sensibilisation, le partage d'informations et le plaidoyer.
- Mettre en place des mécanismes de documentation et de dénonciation des pratiques fiscales abusives, en s'appuyant sur des preuves vérifiables.
- Contribuer activement aux processus budgétaires et aux initiatives de transparence et de redevabilité au niveau national et local.

7.2. Recommandations à l'État et aux institutions publiques

- Renforcer la transparence et l'accès à l'information budgétaire et fiscale, notamment à travers la publication régulière des données publiques, des contrats extractifs et la mise à jour des plateformes institutionnelles.
- Améliorer la qualité et la désagrégation des données budgétaires et fiscales, particulièrement dans les secteurs forestier, minier et pétrolier.
- Renforcer les mécanismes de participation et de consultation citoyenne dans le processus budgétaire à tous les niveaux.
- Garantir une meilleure application des dispositions fiscales existantes, réduire les exonérations abusives et soumettre les avantages fiscaux accordés au secteur privé à des mécanismes de contrôle et d'évaluation.
- Intensifier la lutte contre la corruption, la fraude et les flux financiers illicites, notamment par le renforcement de l'indépendance et de l'efficacité des organes de contrôle.
- Mettre en place des mécanismes transparents et accessibles de financement de l'autonomisation des femmes et des jeunes, avec des dispositifs de suivi et de redevabilité.
- Renforcer les capacités des structures communautaires et locales ainsi que les systèmes de gestion et de contrôle sectoriels, notamment dans les domaines forestier et de la gouvernance locale.
- Améliorer la coordination entre les administrations impliquées dans la budgétisation sensible au genre et les programmes d'appui aux femmes et aux jeunes.

7.3. Recommandations aux partenaires techniques et financiers et aux structures d'appui

- Poursuivre et renforcer les programmes de formation et de développement des capacités des OSC en matière de finances publiques, de plaidoyer fiscal, d'outils numériques et d'intelligence artificielle.
- Soutenir la création, la structuration et le fonctionnement des CCJF ainsi que les autres initiatives citoyennes de veille budgétaire.
- Développer et diffuser des outils de vulgarisation adaptés aux réalités locales, notamment en langues nationales et sous des formats accessibles au grand public.
- Favoriser le partage d'expériences, la mutualisation des ressources et la collaboration entre OSC de différentes régions à travers des plateformes, bases de données et rencontres périodiques.
- Appuyer la production et la diffusion d'analyses, de notes politiques et d'outils de suivi budgétaire contribuant à la transparence et à la justice fiscale.

7.4. Recommandations aux parlementaires

- Renforcer le dialogue avec les OSC et les CCJF afin de mieux prendre en compte les préoccupations citoyennes dans le processus budgétaire.
- Soutenir les réformes et amendements visant à améliorer la transparence budgétaire et fiscale, notamment dans les secteurs extractifs.
- Porter auprès des institutions compétentes les préoccupations des acteurs économiques, en particulier celles des femmes, des jeunes et des opérateurs du secteur informel.
- Promouvoir des mécanismes durables et transparents de financement de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.

Les travaux de la dernière journée se sont achevés à 17 h30 min.

8. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'atelier national de renforcement des capacités des organisations de la société civile sur la production de notes politiques et d'études fiscales, organisé par le CRADEC du 11 au 13 mai 2026 à Douala, a permis d'atteindre les principaux objectifs fixés au départ.

Pendant trois jours, les participants ont consolidé leurs connaissances sur les questions de justice fiscale, de mobilisation des ressources internes, de lutte contre les flux financiers illicites ainsi que sur les techniques de plaidoyer stratégique.

Les travaux réalisés au cours des différentes sessions ont également mis en évidence le rôle fondamental des OSC dans la promotion de la transparence, de la redevabilité et du contrôle citoyen des finances publiques. Les exercices pratiques, les études de cas, les simulations de plaidoyer ainsi que les témoignages de terrain ont fortement contribué à rendre les échanges plus concrets et directement applicables aux réalités locales.

À la fin de l'atelier, les participants ont réaffirmé leur engagement à poursuivre les actions de sensibilisation, de veille citoyenne et de plaidoyer en faveur d'une gouvernance fiscale plus équitable, plus transparente et davantage inclusive au Cameroun.

La dynamique engagée autour de la création des Comités Communaux de Justice Fiscale apparaît désormais comme l'une des principales perspectives issues de cette rencontre. Plusieurs participants ont déjà manifesté leur volonté d'implanter ces mécanismes dans leurs communes respectives afin de renforcer la participation citoyenne au suivi des finances publiques locales.

9. ANNEXES

Annexe 1 : Liste de présence

Les fiches de présence signées par les participants au cours des trois journées de l'atelier sont reproduites ci-dessous.





FICHE DE PRESENCE

Objet : ATELIER NATIONAL DE FORMATION DES OSC SUR LA PRODUCTION DE NOTES POLITIQUES ET ÉTUDES FISCALES.....

Date et Lieu : du 11 au 13 mai 2026 - Hôtel SERENA PALACE - Douala.....

N°	NOMS ET PRENOMS	LIEU DE PROVENANCE	ORGANISATION	GENRE	ADRESSES	SIGNATURE		
						Jour 1	Jour 2	Jour 3
1	FOTUE Francis	Nkongpamba	Better Future	M	E-mail: betterfuture09@gmail.com Tél: 626 8636 82 B P :			
2	FALLA DAH Légal	NEO Toucouleur	RPPBE	M	E-mail : Tél: 077 12 32 97 B P :			
3	KWELLE SOM JACQUELINE Irene	Jabassi	EPAD	F	E-mail : Tél: 693 27 62 32 B P :			
4	BELEK A IROUME Marie Ange	Nkongpamba	ALMI	F	E-mail: engelbelak@gmail.com Tél: 654 03 15 77 B P :			
5	MBOUCKHEU ISMATA DUSE Larissa	Nkongpamba	FLAD	F	E-mail: larissatindace@gmail.com Tél: 6516085 77/65512866 B P :			
6	Mme Nop NABO Iris Florie	Edou	H2ACE	F	E-mail: vishnuvank@gmail.com Tél: 7532 698937200 B P : 7532			
7	MBARA TIPANE Cyrille	Yaoundé	GAD	M	E-mail: tipanecyrille@yahoo.fr Tél: 659276933 B P :			

Organisme d'Appui à but non lucratif déclaré s/n° 00088/RDA/JO/BAPP du 22 avril 1996 Situé à la Montée ZOE, N° contribuable M049600022565M,
Compte Bancaire N° 356654 64001 70 BICEC LE PARC/YAOUNDE, PROJET DE RENFORCEMENT DE LA JUSTICE FISCALE (PHASE IV), Email: info@cradec.net
et site web : www.cradec.net, téléphone 677 76 85 48/694 62 86 29

Fiche de présence (1/5)



FICHE DE PRESENCE

Objet : ATELIER NATIONAL DE FORMATION DES OSC SUR LA PRODUCTION DE NOTES POLITIQUES ET ÉTUDES FISCALES.....

Date et Lieu : du 11 au 13 mai 2026 - Hôtel SERENA PALACE - Douala.....

N°	NOMS ET PRENOMS	LIEU DE PROVENANCE	ORGANISATION	GENRE	ADRESSES	SIGNATURE		
						Jour 1	Jour 2	Jour 3
15	Rodriguez KIKOUAHA	Dla	Le Message	M	E-mail : ~~rodri@yahoo.fr~~ Tél : 699 20 13 54 B P :			
16	NTOUNMAN Andre Francis	Faoude	Jeu de Coconou	M	E-mail : ~~ntounman@yahoo.fr~~ Tél : 677 32 62 29 B P :			
17	ESSORRE EPIITA Anne de Dieu	Douala	CELESTITE JEVAIS	M	E-mail : ~~essorre@yahoo.fr~~ Tél : 695 80 54 30 / 672 51 17 B P :			
18	ALICE MAGUENITO	Dla	SYCODEV	F	E-mail : ~~cumaguenito@yahoo.fr~~ Tél : 699 50 64 19 B P :			
19	ISERI NAJARO FRANCIS	Dla	Avocat au Barreau	M	E-mail : ~~iseri@yahoo.fr~~ Tél : 692 22 63 26 / 653 29 65 77 B P : 15024			
20	Mme TAYI Veronique.c	Dla	ADHF- V.A.C.	F	E-mail : ~~veronique.tayi@yahoo.fr~~ Tél : 694 28 02 68 B P :			
21	SIMO Epe Tioprek Chaneline	Dla	LODPS Centre dla	F	E-mail : ~~chaneline@yahoo.fr~~ Tél : 693 30 74 15 B P :			

Organisme d'Appui à but non lucratif déclaré s/n° 00088/RDA/JO/BAPP du 22 avril 1996 Situé à la Montée ZOE, N° contribuable M049600022565M, Compte Bancaire N° 356654 64001 70 BICEC LE PARC/YAOUNDE, PROJET DE RENFORCEMENT DE LA JUSTICE FISCALE (PHASE IV), Email: info@cradec.net et site web : www.cradec.net, téléphone 677 76 85 48/694 62 86 29

Fiche de présence (2/5)



FICHE DE PRESENCE

Objet : ATELIER NATIONAL DE FORMATION DES OSC SUR LA PRODUCTION DE NOTES POLITIQUES ET ÉTUDES FISCALES.....

Date et Lieu : du 11 au 13 mai 2026 - Hôtel SERENA PALACE - Douala.....

N°	NOMS ET PRENOMS	LIEU DE PROVENANCE	ORGANISATION	GENRE	ADRESSES	SIGNATURE		
						Jour 1	Jour 2	Jour 3
8	Kamdem Kangang A.N. Wlan	Douala	Eco-Liens/ Aedoss	M	E-mail : ~~kangang@yahoo.fr~~ Tél : 674 57 04 63 B P :			
9	NTANGMEUNI MONIQUE	Douala	Pro 80	F	E-mail : ~~ntangmeuni@yahoo.fr~~ Tél : 677 25 10 69 B P :			
10	Kempe Jean Berthe	Douala	Proderis Service	M	E-mail : ~~kempe@yahoo.fr~~ Tél : 698 52 88 80 B P :			
11	NWOUNDI A.M. Bou	Douala	AFRO'ART	M	E-mail : ~~am@yahoo.fr~~ Tél : 675 47 48 23 B P :			
12	MBELEG Joseph Desire	EDDA	Paradise	M	E-mail : ~~jmbeleg@gmail.com~~ Tél : 696 53 61 16 B P :			
13	Blaise Nguprap Nwafo	Bafoussam		M	E-mail : ~~nguprap@yahoo.fr~~ Tél : 679 35 34 09 B P :			
14	KOSSOCK Veronique	Douala	A D 11	F	E-mail : ~~kossoc@yahoo.fr~~ Tél : 653 88 95 92 B P :			

Organisme d'Appui à but non lucratif déclaré s/n° 00088/RDA/JO/BAPP du 22 avril 1996 Situé à la Montée ZOE, N° contribuable M049600022565M, Compte Bancaire N° 356654 64001 70 BICEC LE PARC/YAOUNDE, PROJET DE RENFORCEMENT DE LA JUSTICE FISCALE (PHASE IV), Email: info@cradec.net et site web : www.cradec.net, téléphone 677 76 85 48/694 62 86 29

Fiche de présence (3/5)



Objet : ATELIER NATIONAL DE FORMATION DES OSC SUR LA PRODUCTION DE NOTES POLITIQUES ET ÉTUDES FISCALES.....

Date et Lieu : du 11 au 13 mai 2026 - Hôtel SERENA PALACE – Douala.....

N°	NOMS ET PRENOMS	LIEU DE PROVENANCE	ORGANISATION	GENRE	ADRESSES	SIGNATURE		
						Jour 1	Jour 2	Jour 3
22	MDENGA GEORGE	SOUALA	CENIRE	M	E-mail : mdengeindenga@gmail.com Tél : 698801301 ou 746493 B P : 9 avenue morale Souala			
23	BONISEBE Jean Baptiste	Douala	PLH FOMAL	M	E-mail : plh.fomal@fom.fr Tél : 674068760 B P :			
24	TCHETIP TCHANOU MERLIN	NKONGSAMBA	FREEDOM'S SERVICE	M	E-mail : merlutchanou81@gmail.com Tél : 658800880 B P :			
25	MAHAMIE JOUMPE ESTHER JEGERINE	DOUALA	Pour Une Mission Humanitaire	F	E-mail : maahyng80@gmail.com Tél : 659491300 B P :			
26	BOUBA Jacob	Yaoundé	CRADEC	M	E-mail : jacobbo@cradec.net Tél : 74628625 B P : 1994de			
27	ENENGÉNE Céline Anduy	Yaoundé	CLATC	F	E-mail : celineenengeneclatc.net Tél : 655392508 B P :			
28	MBALLA MBALLA BRICE LIONEL	Yaoundé	CRADEC	M	E-mail : bmballa@mballla.fr CraDec.net Tél : 652-30-76-78 B P :			

Organisme d'Appui à but non lucratif déclaré s/n° 00088/RDA/JO/BAPP du 22 avril 1996/Situé à la Montée ZOE, N° contribuable M049600022565M,
Compte Bancaire N° 356654 64001 70 BICCE LE PARC/YAOUNDE, PROJET DE RENFORCEMENT DE LA JUSTICE FISCALE (PHASE IV), Email: info@cradec.net
et site web : www.cradec.net, téléphone 677 76 85 48/694 62 86 29

Fiche de présence (4/5)



Objet : ATELIER NATIONAL DE FORMATION DES OSC SUR LA PRODUCTION DE NOTES POLITIQUES ET ÉTUDES FISCALES.

Date et Lieu : du 11 au 13 mai 2026 - Hôtel SERENA PALACE – Douala.....

N°	NOMS ET PRENOMS	LIEU DE PROVENANCE	ORGANISATION	GENRE	ADRESSES	SIGNATURE		
						Jour 1	Jour 2	Jour 3
29	BATALA BATHOU AICHA	Yaoundé	CRADEC	F	E-mail : aichabatala@gmail.com Tél : 698-883-519 B P :			
30	ELOUNDOU CEDRIC	YAOUNDE	CRADEC	M	E-mail : seloundou@cradec.net Tél : 672-03-38-82 B P :			
31	ZAZA Joseph	Yaoundé	CRADEC	M	E-mail : Tél : 695 57 15 57 B P : 2543 Yaoundé			
					E-mail :			
					Tél :			
					B P :			
					E-mail :			
					Tél :			
					B P :			
					E-mail :			
					Tél :			
					B P :			
					E-mail :			
					Tél :			
					B P :			

Organisme d'Appui à but non lucratif déclaré s/n° 00088/RDA/JO/BAPP du 22 avril 1996Situé à la Montée ZOE, N° contribuable M049600022565M,
Compte Bancaire N° 356654 64001 70 BICCE LE PARC/YAOUNDE, PROJET DE RENFORCEMENT DE LA JUSTICE FISCALE (PHASE IV), Email: info@cradec.net
et site web : www.cradec.net, téléphone 677 76 85 48/694 62 86 29

Fiche de présence (5/5)

Annexe 2 : Album photographique de l'atelier



Échange lors d'une séance de plaidoyer



Simulation d'une séance de plaidoyer 2



Activité de dynamisation en groupe 1



Photo de famille 2



Vue d'ensemble des travaux de l'atelier



Participants en séance de travail